

L'IMMIGRATION TEMPORAIRE
AU QUEBEC EN 1982

— Benoit Audet



MINISTÈRE DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES ET DE L'IMMIGRATION

DIRECTION DE LA RECHERCHE

L'IMMIGRATION TEMPORAIRE
AU QUÉBEC EN 1982

NOVEMBRE 1983

Benoit AUDET
Agent de recherche



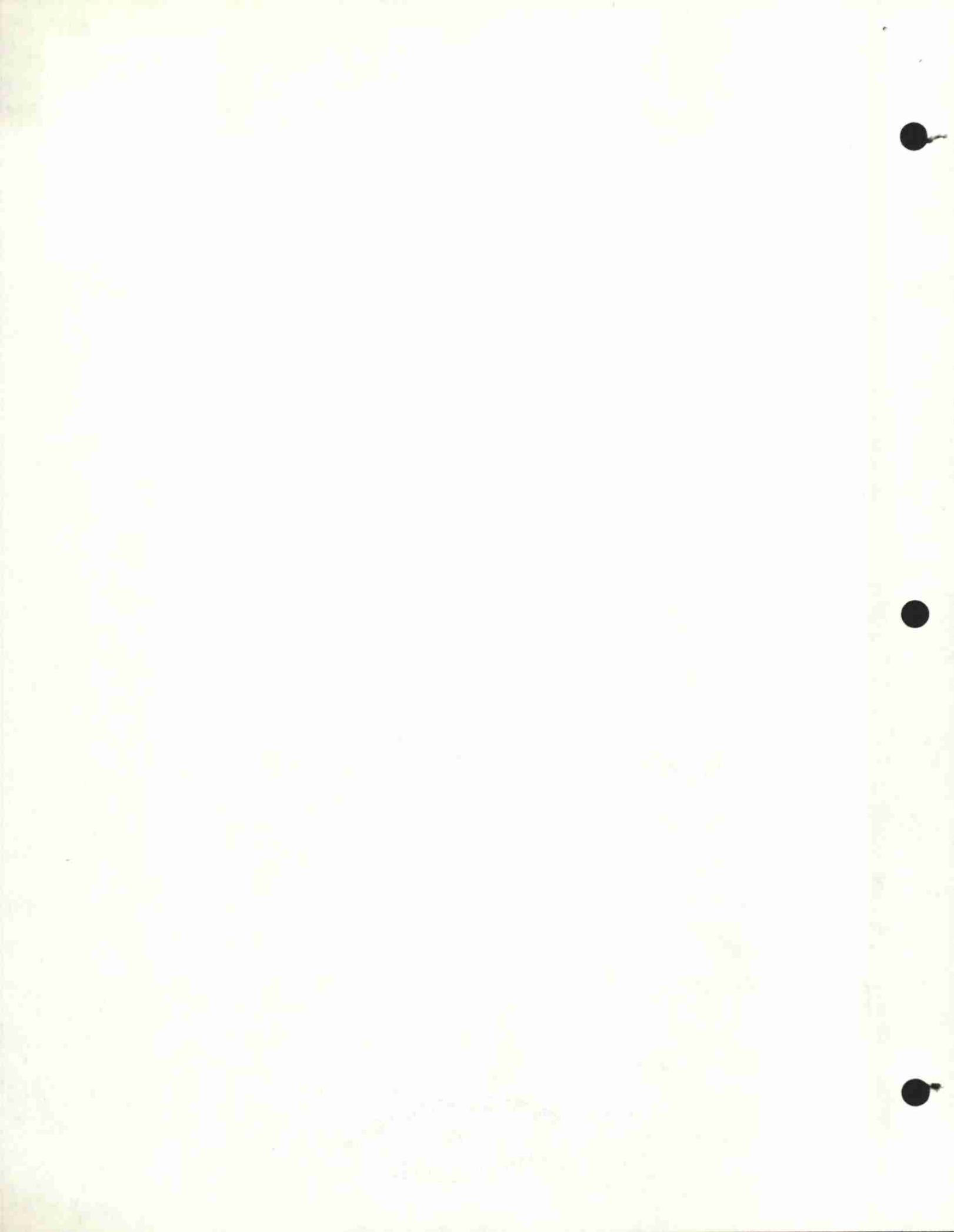
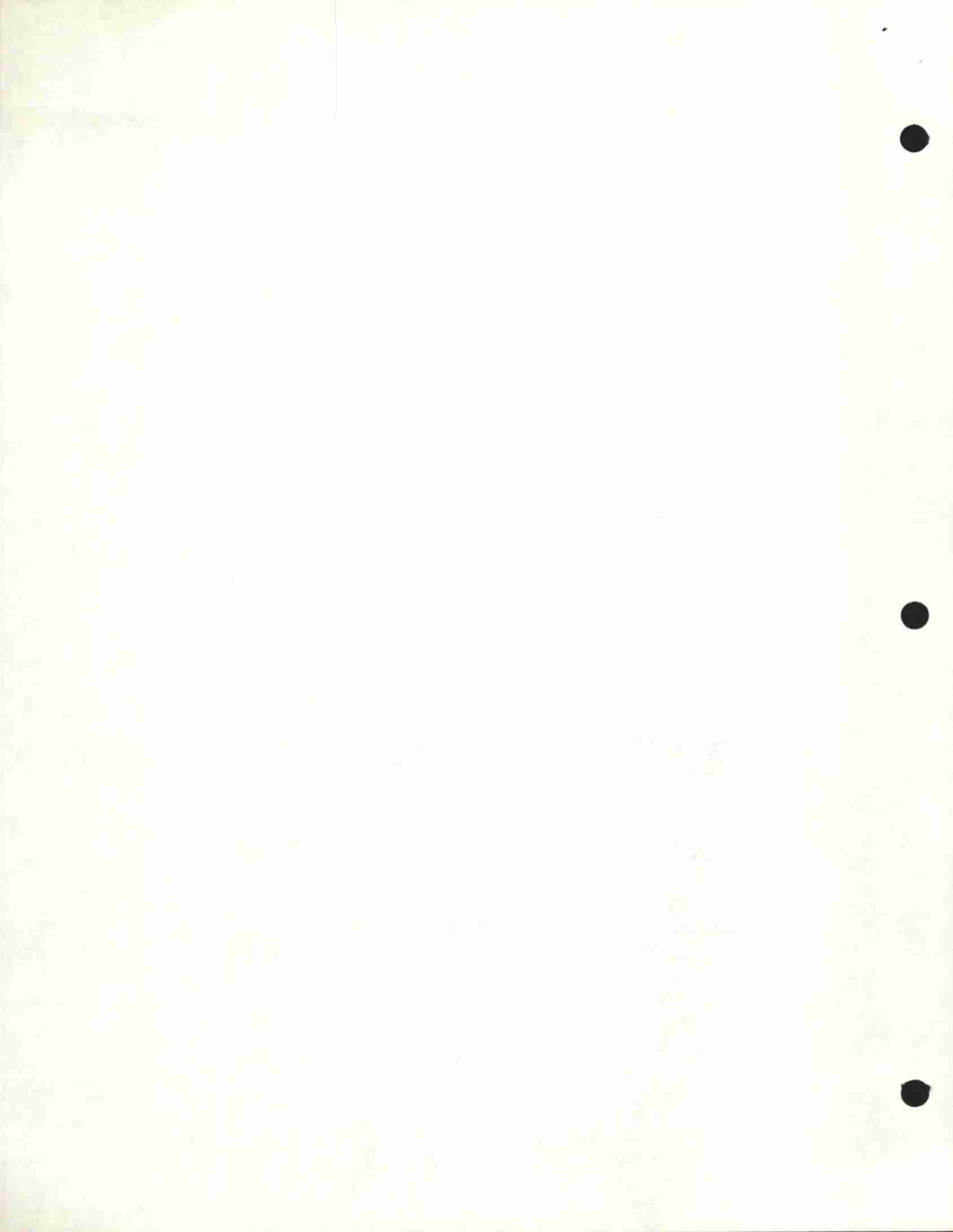


TABLE DES MATIERES

	page
1. Permis de travail temporaires	1
2. Permis de séjour pour étudiants étrangers	25
3. Permis du Ministre	38
4. Fiches de visiteurs	51



Ce document présente une description de l'immigration temporaire au Québec en 1982 à partir des fichiers de données sur les autorisations de séjour émises par le fédéral. Quatre types de documents sont étudiés, soit les permis de travail temporaires, les permis de séjour pour étudiants étrangers, les permis du Ministre et les fiches de visiteurs.

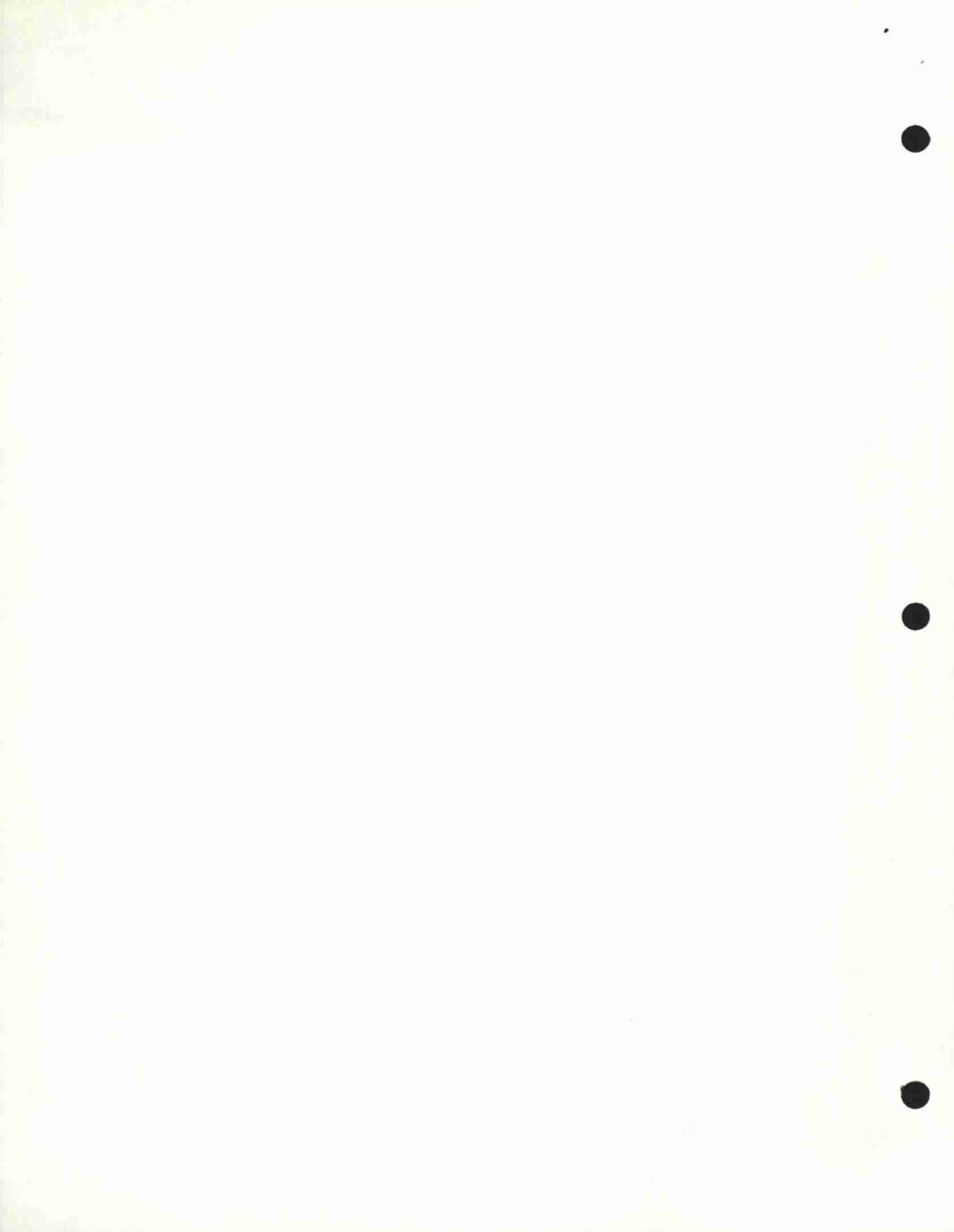
Tableau 1: Immigration temporaire au Québec
selon le type de visa émis, 1974 à 1982

Année	Type de visa	Permis de travail	Permis de séjour Etudiant étranger	Permis du Ministre	Fiche de Visiteur
1974		13 118	9 920		
1975		13 623	12 323		
1976		13 674	13 403		
1977		12 961	13 149		
1978		12 785	13 382	3 527	20 916
1979		15 044	12 585	4 118	26 425
1980		16 440	13 382	6 031	30 424
1981		17 387	15 407	8 813	28 834
1982		17 906	15 261	7 086	24 944

1. Permis de travail temporaires

Le programme de travailleurs temporaires permet aux employeurs québécois de recruter à l'étranger une main-d'oeuvre pour une courte durée lorsque la demande de travail ne peut être comblée à même l'offre nationale.

Le programme comporte deux volets distincts. Dans le premier volet, l'admission d'un travailleur temporaire se fait par le biais d'une liste

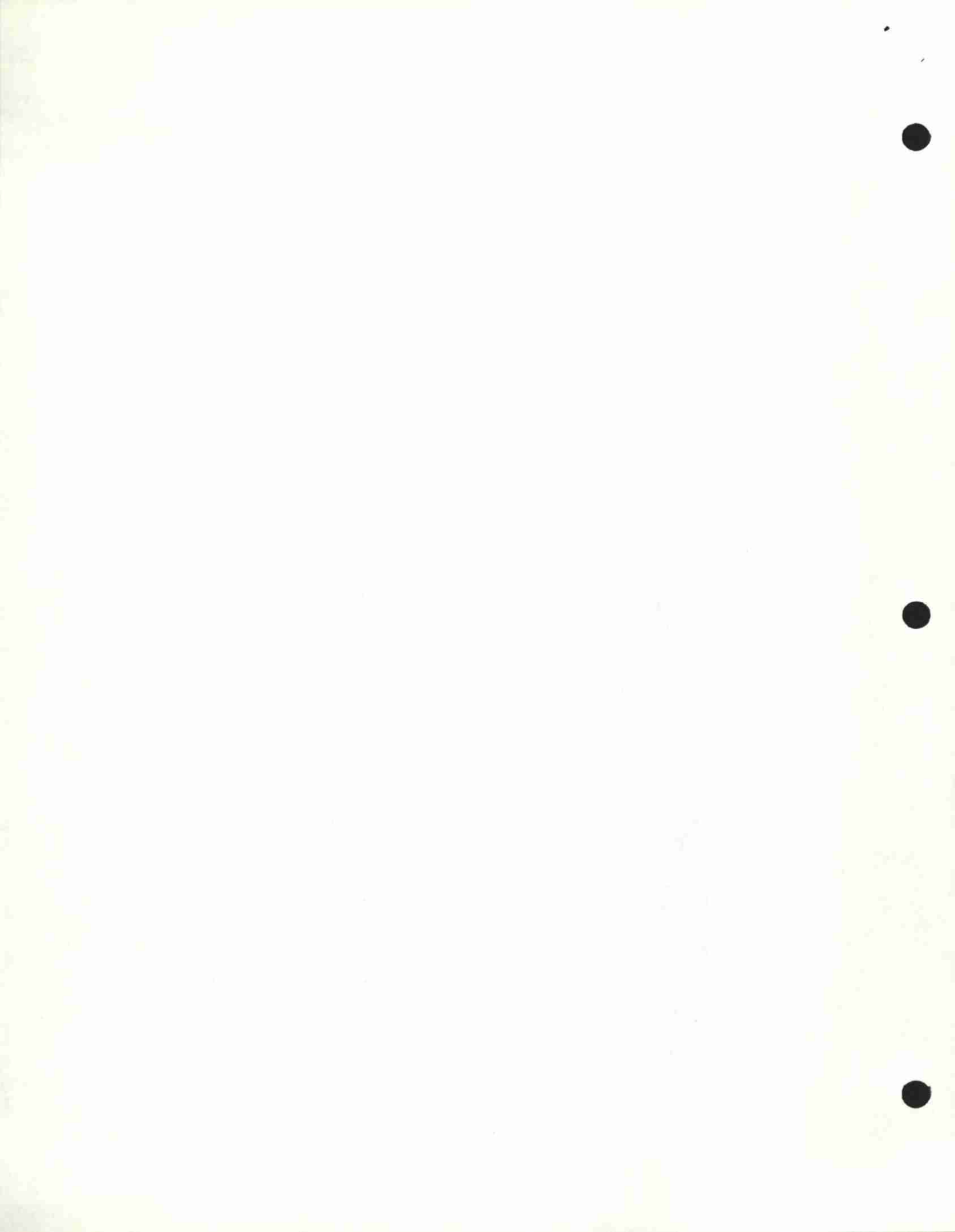


d'exemptions prévues dans la réglementation. A l'exception de celles s'adressant aux requérants à l'immigration, les exemptions reposent essentiellement sur des ententes et des accords bilatéraux entre pays et sur le principe de la réciprocité et de la mobilité internationale de la main-d'oeuvre. Dans le second volet, l'admission est contrôlée au cas par cas et requiert comme point de départ une confirmation d'offre d'emploi remplie par un employeur québécois; celle-ci doit être par la suite approuvée par le gouvernement du Québec et le fédéral.

De 1973 à 1978, le nombre total de permis de travail temporaires délivrés à des ressortissants étrangers ayant comme province de destination le Québec est demeuré assez stable, à 13 000 environ. Par la suite cependant, il s'est accru régulièrement pour atteindre une moyenne de 17 000 durant les trois dernières années (tableau 1).

Quelque 71% des 17 906 permis de travail délivrés en 1982 l'ont été conformément à la liste des dispenses du programme, soit 12 771, tandis que 29% l'ont été après la confirmation d'une offre d'emploi, soit 5 135. Comparativement aux années précédentes, les cas acceptés en vertu de la liste des dispenses sont de plus en plus importants en raison du nombre accru des requérants à l'immigration ayant un permis de travail temporaire (tableau 2).

La liste des dispenses comprend de multiples catégories d'exemptions. La plus importante en 1982 s'adresse aux requérants à l'immigration qui sont en attente d'une décision sur leur statut d'immigrants. Ces derniers

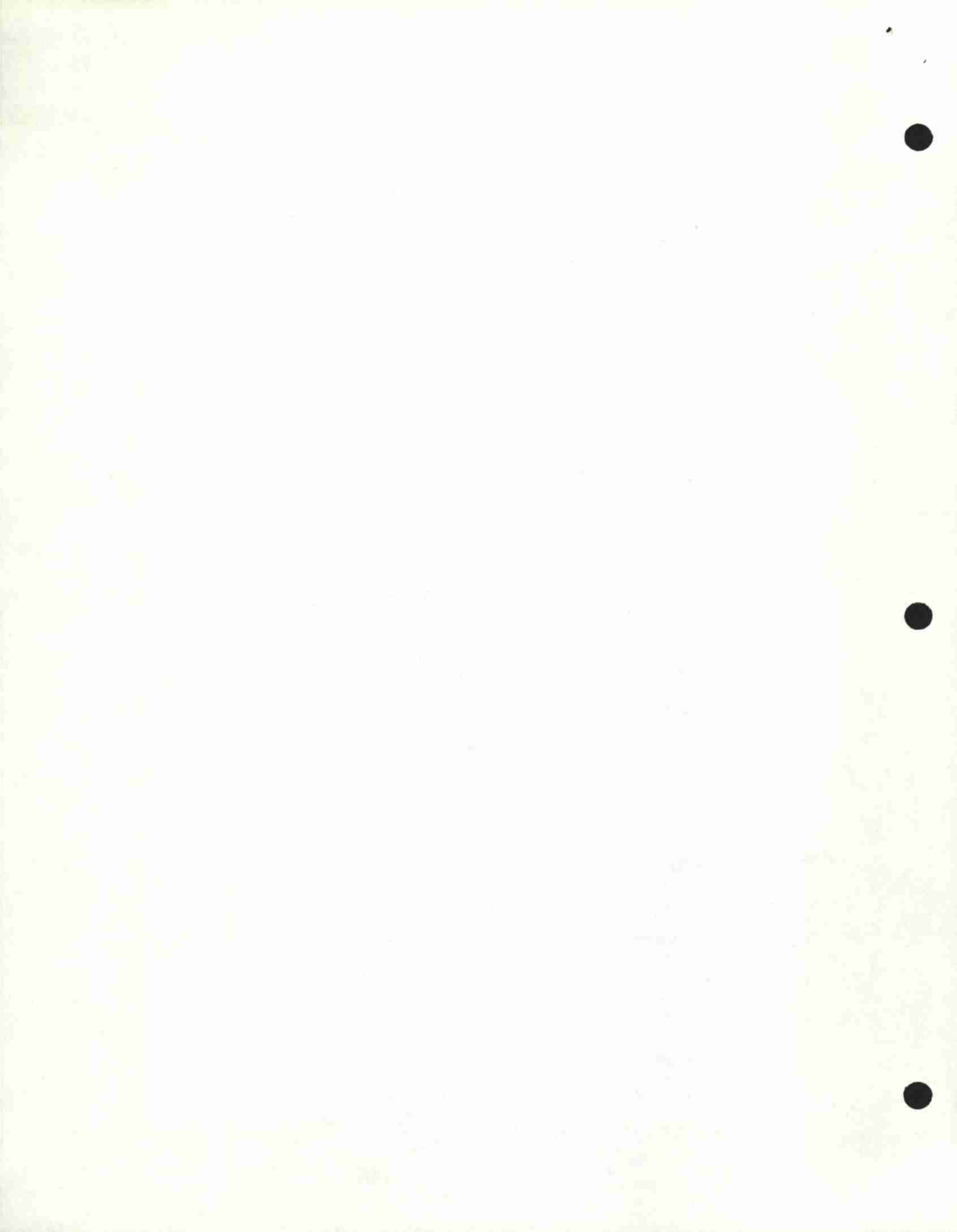


totalisent 5 103 cas, soit 40% de l'ensemble des cas d'exemptions. Autrement dit, 29% des permis de travail délivrés au cours de la période ne s'adressaient pas à des véritables travailleurs temporaires. En excluant ces requérants, on constate d'ailleurs que le mouvement des travailleurs temporaires serait resté approximativement constant depuis 1978 (tableau 2).

Parmi les autres principales catégories d'exemptions, on retrouve les travailleurs chargés d'offrir leurs services en vertu d'une garantie et les employés de chemin de fer (15% des cas en 1982), suivis des enseignants et des assistants à l'enseignement (11%) et les artistes de spectacle invités (9%). Beaucoup plus loin derrière, on retrouve les personnes dont l'embauche s'est faite en vertu d'un accord de réciprocité entre le Québec et le pays concerné (5%) ou encore en vertu d'une entente bilatérale (5%), les gestionnaires et directeurs admis par suite d'une affectation interne (4%) et les étudiants dont l'emploi constitue une partie intégrante de leur programme d'études (4%) (tableau 2).

Globalement la durée moyenne de validité des permis de travail est approximativement de 21 semaines en 1982, ce qui n'est guère différent de ce que l'on a observé depuis la mise en application du programme. Quelque 42% des permis ont été émis pour une période inférieure à 13 semaines, 28% pour 13 à 26 semaines, 27% pour 27 à 52 semaines et 3% pour plus d'un an (tableau 11).

Par ailleurs, 48% des permis délivrés en 1982 sont des renouvellements; dans 74% des cas il s'agit d'un premier renouvellement, dans 9%

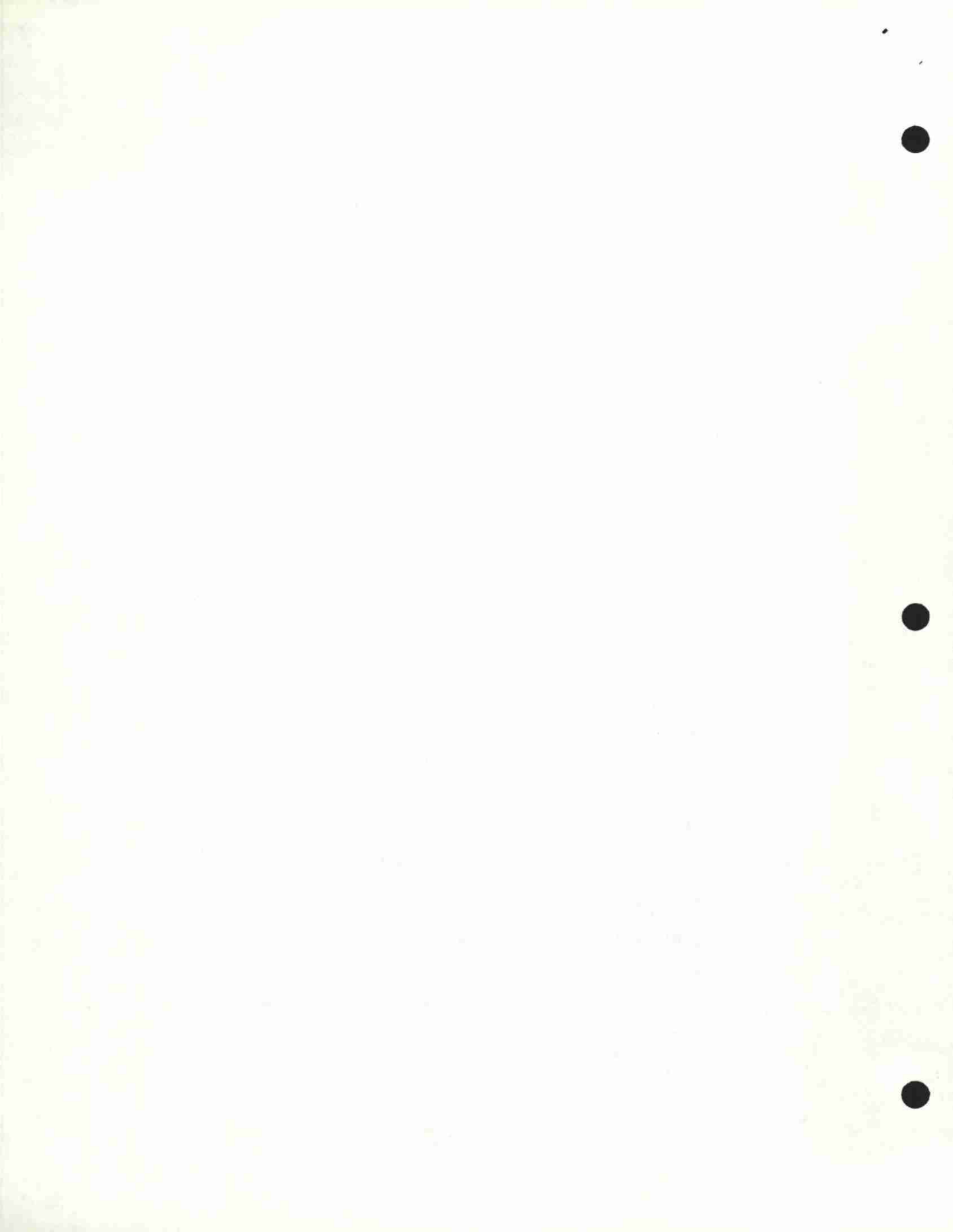


des cas d'un deuxième renouvellement et dans 25% des cas d'un troisième renouvellement et plus. Par rapport aux années précédentes, on note que globalement le pourcentage de renouvellement est légèrement plus élevé (il se situait aux alentours de 42% à 45% de 1979 à 1981) et surtout que la part relative des permis ayant été renouvelés trois fois et plus s'est accrue radicalement (elle n'était que de 12% en 1979) (tableau 12).

En 1982, et comme par le passé, les travailleurs temporaires sont majoritairement de sexe masculin (76% des cas) et sont plutôt jeunes (72% des cas ont moins de 34 ans). Par ailleurs, les femmes semblent légèrement plus jeunes que les hommes (78% ont moins de 34 ans dans le premier cas contre 72% dans le second cas) (tableau 3).

Les quinze principaux pays de dernière résidence totalisent 73% des permis de travail délivrés en 1982. Au premier rang des pays sources, il s'agit toujours des Etats-Unis avec 36% des permis. Par la suite, on retrouve la France (7%), l'Inde et le Royaume-Uni (4% chacun), la Pologne et le Salvador (3% chacun). Les deux derniers pays sont très importants dans le mouvement des travailleurs temporaires depuis quelques années; il s'agit presque essentiellement de requérants au statut de réfugiés à qui l'on a délivré un permis de travail. Parmi les autres principaux pays de provenance, on peut citer le Liban, les Philippines, le Pérou, le Guatemala, le Chili, l'Iran, l'Allemagne et la Jamaïque (de 1,5% à 2,6% des permis chacun) (tableau 4).

En 1982, 54 % des travailleurs temporaires munis d'une confirmation d'offre d'emploi viennent des Etats-Unis. Très loin derrière, les autres



principaux pays sources sont les Philippines et le Royaume-Uni (6% chacun), la France (5%) et Haïti (3%). Dans le cas des travailleurs entrant en vertu de la liste des dispenses, la prépondérance des Etats-Unis est moins forte (29%) et par la suite on retrouve la France (8%), l'Inde (5%), le Salvador et la Pologne (4%) et le Liban (3%) (tableau 4).

On note que plus de 90% des travailleurs temporaires venant du Salvador, de la Pologne, du Guatemala, du Chili, du Liban, de l'Iran, de l'Inde et du Pérou sont admis en vertu de la liste des dispenses. Pour un bon nombre de ces pays, il s'agit en fait de requérants à l'immigration, en particulier de requérants au statut de réfugiés. A l'inverse, 90% des ressortissants des Philippines viennent après la confirmation d'une offre d'emploi, c'est d'ailleurs le seul pays source parmi les quinze principaux dont les travailleurs temporaires sont admis majoritairement par ce volet du programme (tableau 4).

Six catégories professionnelles regroupent 80% des permis de travail délivrés en 1982. En tête, les artistes (33) comptent pour 21% des cas, les travailleurs des services (61) pour 20%, les enseignants (27) pour 13%, les spécialistes dans la fabrication et le montage (85) pour 11%, les travailleurs des sciences pures et appliquées (21) 9% et, enfin, les gestionnaires et administrateurs (11) 6%. Depuis 1979, on constate que l'importance relative des emplois du secteur des services dans le mouvement a augmenté de façon régulière (de 16% à 20%). Comme on le verra plus loin, cela s'explique par la présence grandissante des requérants à l'immigration ayant reçu un permis de travail; ces derniers

étant massivement concentrés dans le secteur des services (tableau 5).

Les deux tiers des travailleurs temporaires détenant une validation d'offre d'emploi sont concentrés dans deux grands secteurs professionnels, soit le secteur artistique (47%), et les services (21%). Les travailleurs des sciences pures (9%), les enseignants et les gestionnaires (6% chacun) se retrouvent très loin derrière. Dans les cas de dispenses, les travailleurs des services viennent au premier rang (20%) suivis des enseignants (16%), des spécialistes dans la fabrication (15%), des artistes (11%), des travailleurs des sciences pures (9%) et des gestionnaires (6%) (tableau 5).

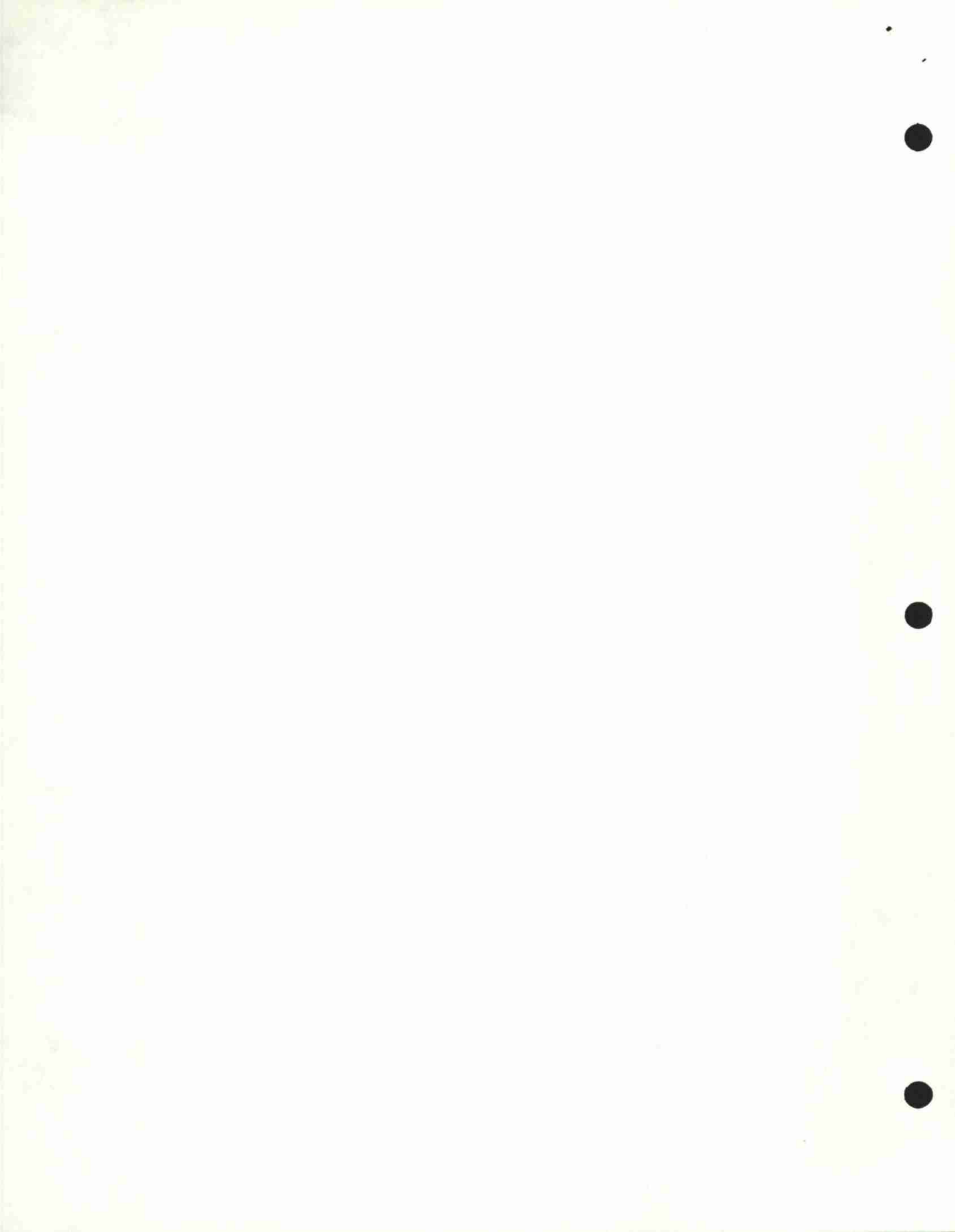
On note que le secteur artistique est la seule catégorie professionnelle à être admise surtout après une confirmation d'offre d'emploi (64%). Il s'agit de travailleurs qui servent de soutien aux établissements commerciaux. Toutes les autres catégories, en particulier les spécialistes dans la fabrication et les enseignants (autour de 90% des cas), viennent très majoritairement en vertu de la liste des dispenses. Par ailleurs, il peut sembler curieux de constater que 70% des travailleurs des services entrent par la liste des dispenses vu qu'aucune exemption ne leur est adressée spécifiquement. En fait, 95% des employés du secteur des services ayant bénéficié d'une dispense sont des requérants à l'immigration et non des travailleurs temporaires (tableaux 5 et 6).

Les requérants à l'immigration ont un profil professionnel bien différent des autres cas de dispenses. Il s'agit surtout, en effet, de travailleurs des services (47% des cas), de spécialistes dans le domaine

de la fabrication (13%) et de certaines catégories professionnelles qu'on ne retrouve que très peu dans la main-d'oeuvre temporaire tels le personnel administratif (41) (6%), les travailleurs des industries de transformation (81-82) (5%), les travailleurs spécialisés dans la vente (51), les travailleurs du bâtiment (87) et les travailleurs non classés ailleurs (99) (4% chacun). Dans les autres cas de dispenses, l'enseignement vient en premier lieu (25% des cas) suivi du secteur artistique (16%), de la fabrication (15%), des sciences pures (13%) et des gestionnaires et administrateurs (9%); les travailleurs des services n'y totalisent que 1,5% des cas (tableau 6).

On s'aperçoit donc en excluant les permis de travail délivrés aux requérants à l'immigration que le profil professionnel des travailleurs temporaires est grandement modifié. On note principalement que la part relative des artistes (de 21% à 29%) et celle des enseignants (de 13% à 18%) dans le mouvement est nettement plus forte tandis que celle des travailleurs des services (de 20% à 10%) chute radicalement (tableau 7).

La provenance des travailleurs temporaires diffère grandement selon la profession. En 1982, les gestionnaires et administrateurs viennent surtout des Etats-Unis (41%), de la France (12%) et du Royaume-Uni (6%). Les travailleurs des sciences pures viennent surtout de ces trois pays également, les Etats-Unis comptent pour 49% des cas, la France 8% et le Royaume-Uni 9%. Les enseignants ont comme dernière résidence la France dans 17% des cas, les Etats-Unis dans 16% et l'Inde dans 6%. Les artistes proviennent très majoritairement des Etats-Unis (77%). Les travailleurs des services viennent en premier lieu des Philippines (10%) et

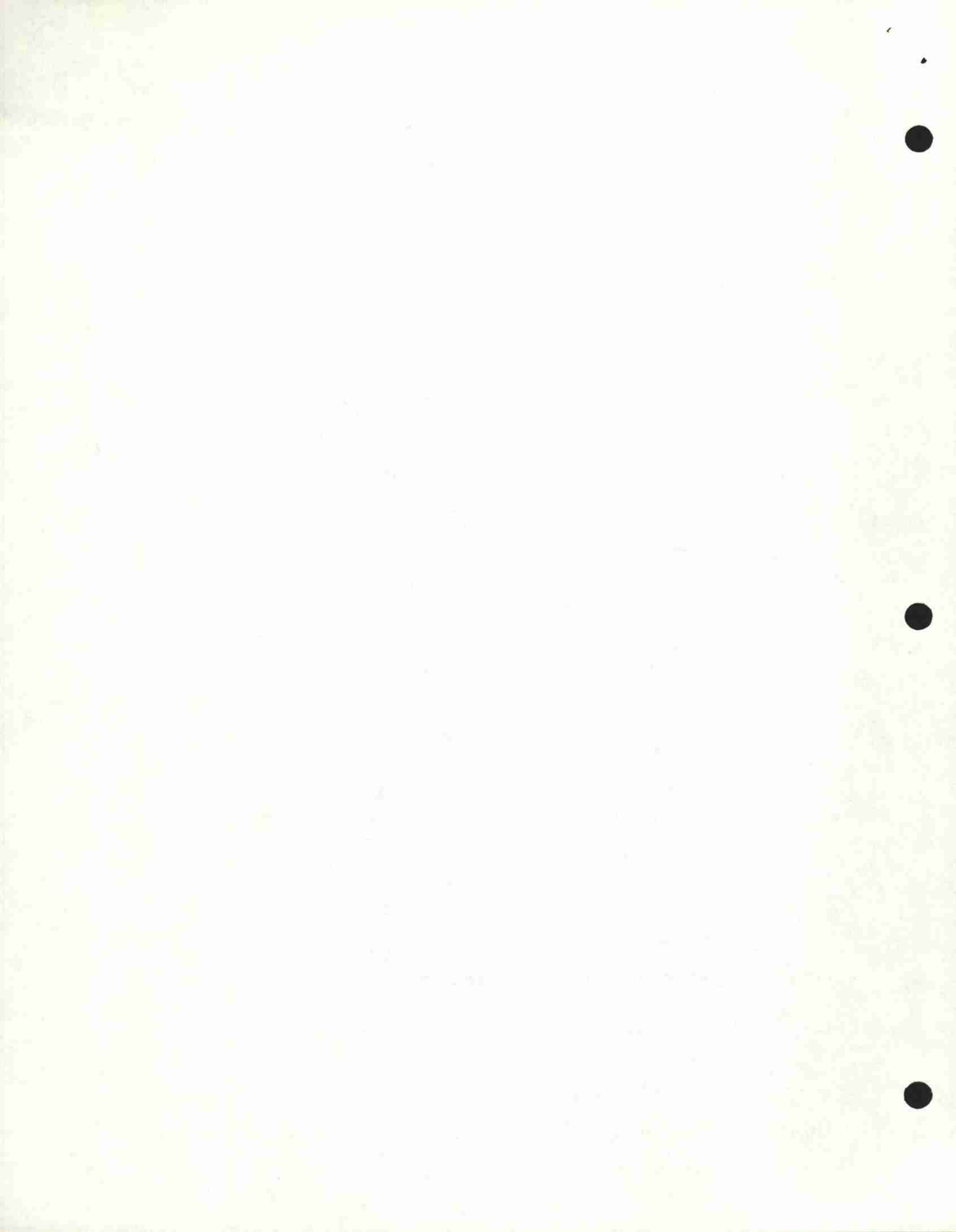


du Salvador (9%) et ensuite de l'Inde, de la Jamaïque, du Chili, du Guatemala, du Pérou et de la Pologne (de 5 à 6% chacun). Enfin les spécialistes dans la fabrication viennent majoritairement des Etats-Unis (51%) suivis de loin par l'Allemagne (5%) (tableau 8).

Selon le sous-groupe professionnel, on constate, entre autres, que les architectes et ingénieurs (mécaniciens en particulier) comptent pour la moitié des travailleurs des sciences pures et appliquées en 1982. Près de 83% des enseignants occupent un emploi dans un établissement de niveau universitaire. Quelque 72% des artistes sont des musiciens et environ 60% des employés des services sont des travailleurs domestiques (tableau 9).

En 1982, 2 098 permis de travail ont été émis aux employés de maison qui acceptent de résider chez l'employeur, soit approximativement la même chose qu'en 1981. Toutefois dans la moitié des cas exactement, il s'agissait de requérants à l'immigration. Par conséquent, on compte uniquement 1 049 travailleuses domestiques temporaires en 1982, par rapport à 1 166 en 1981, ce qui représente une diminution de 10%. En définitive, la part relative des employées de maison dans le mouvement de main-d'oeuvre temporaire continue de s'estomper (de 9,0% en 1981 à 8,2% en 1982). Par ailleurs, durant ces deux dernières années, près de 98% des employées de maison temporaires sont entrés au Québec après la confirmation d'une offre d'emploi (tableau 10).

La durée du séjour d'un travailleur temporaire fluctue grandement par profession comme en témoignent les statistiques sur la durée de validité et les renouvellements des permis de travail. Les artistes sont admis



pour une période de 8 semaines en moyenne en 1982 et les spécialistes de la fabrication pour une période de 15 semaines. Pour ces deux catégories professionnelles, la durée de validité des permis est très inférieure à la moyenne globale. Par contre, les travailleurs des services, les gestionnaires et administrateurs et les enseignants entrent pour des laps de temps beaucoup plus importants, soit de 26 à 28 semaines environ. Sur le plan des renouvellements, les artistes renouvellent très peu leurs permis de travail (10% des cas seulement) tandis que les travailleurs des services (77% des cas) et les enseignants (69% des cas) les renouvellent beaucoup plus fréquemment (tableaux 11 et 12).

En définitive, on constate que la durée du séjour des artistes est beaucoup plus courte que la moyenne alors que celle des enseignants et des employés des services est beaucoup plus longue. D'ailleurs, plus de 40% des travailleurs temporaires de ces deux dernières catégories professionnelles en sont à leur troisième renouvellement de visa et plus, ce qui signifie dans leur cas que la durée du séjour excède deux ans et plus si l'on considère la durée moyenne de validité des permis (tableaux 11 et 12).

Brièvement, il ressort de cette description des permis de travail que les requérants à l'immigration modifient significativement l'importance et les caractéristiques du mouvement des travailleurs temporaires. On note tout d'abord que la présence de ces requérants dans le mouvement explique la hausse observée depuis 1979 du nombre de permis délivrés aux ressortissants étrangers. Aussi, on s'aperçoit que ces candidats à

l'immigration sont responsables de l'importance relative plus forte des travailleurs des services dans le mouvement et de la présence de certains pays comme le Salvador, la Pologne, le Chili et plusieurs autres dans les principaux pays fournisseurs de travailleurs temporaires.

En somme, en excluant les requérants à l'immigration, le Québec reçoit surtout comme travailleurs temporaires des artistes, des enseignants et d'autres catégories de travailleurs spécialisés ou hautement qualifiés. Ils viennent des Etats-Unis principalement ou de pays avec lesquels le Québec est économiquement lié. Sauf en ce qui a trait aux artistes, ils sont admis massivement en vertu de la liste des dispenses, laquelle est fondée sur le principe de la réciprocité et de la mobilité internationale de la main-d'oeuvre. Par ailleurs, comme les employés des services (travailleurs domestiques en majorité) ne représentent que 10% des cas dans le mouvement en 1982, on peut aussi affirmer que le Québec admet de moins en moins de main-d'oeuvre ayant de faibles qualifications professionnelles par son programme des travailleurs temporaires.

Tableau 2: Permis de travail temporaires selon les principaux codes de la liste des dispenses, 1980-1982

année code	1980		1981		1982	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%
CATEGORIE A						
. personnes sollicitant le droit d'établissement (A 01)	1 453	13,0	1 814	15,4	2 185	17,1
. réfugiés au sens de la convention qui n'ont pas obtenus le droit d'établissement (A 02)	1 648	14,7	2 548	21,6	2 918	22,9
. artistes de spectacles invités (A 08)	1 357	12,1	960	8,1	1 127	8,8
. personnes venant réparer une pièce d'outillage afin d'éviter un arrêt de travail (A 09)	229	2,0	70	0,6	49	0,4
. TOTAL, catégorie A	4 802	42,9	5 446	46,2	6 320	49,5
CATEGORIE B						
. accords bilatéraux entre le Canada (Québec) et le pays concerné (B10)	788	6,7	533	4,5	595	4,7
. programme des travailleurs saisonniers du Mexique (B20)	32	0,3	24	0,2	30	0,2
. travailleurs saisonniers des Antilles (B30)	2	0,0	4	0,0	3	0,0
TOTAL, catégorie B	822	7,3	561	4,8	628	4,9
CATEGORIE C						
. étudiants démunis (C05)	30	0,3	53	0,4	101	0,8
. TOTAL, catégorie C	30	0,3	53	0,4	101	0,8
CATEGORIE D						
. personnes dont l'emploi est lié à un programme de recherche d'enseignement ou de formation (D10 et D20)	19	0,2	109	0,8	66	0,5
. étudiants parrainés par l'ACDI (D30)	25	0,2	83	0,7	75	0,6
. étudiants dont l'emploi constitue une partie intégrante de son programme d'études (D35)	573	5,1	311	2,6	444	3,5
. TOTAL, catégorie D	617	5,5	503	4,3	585	4,6

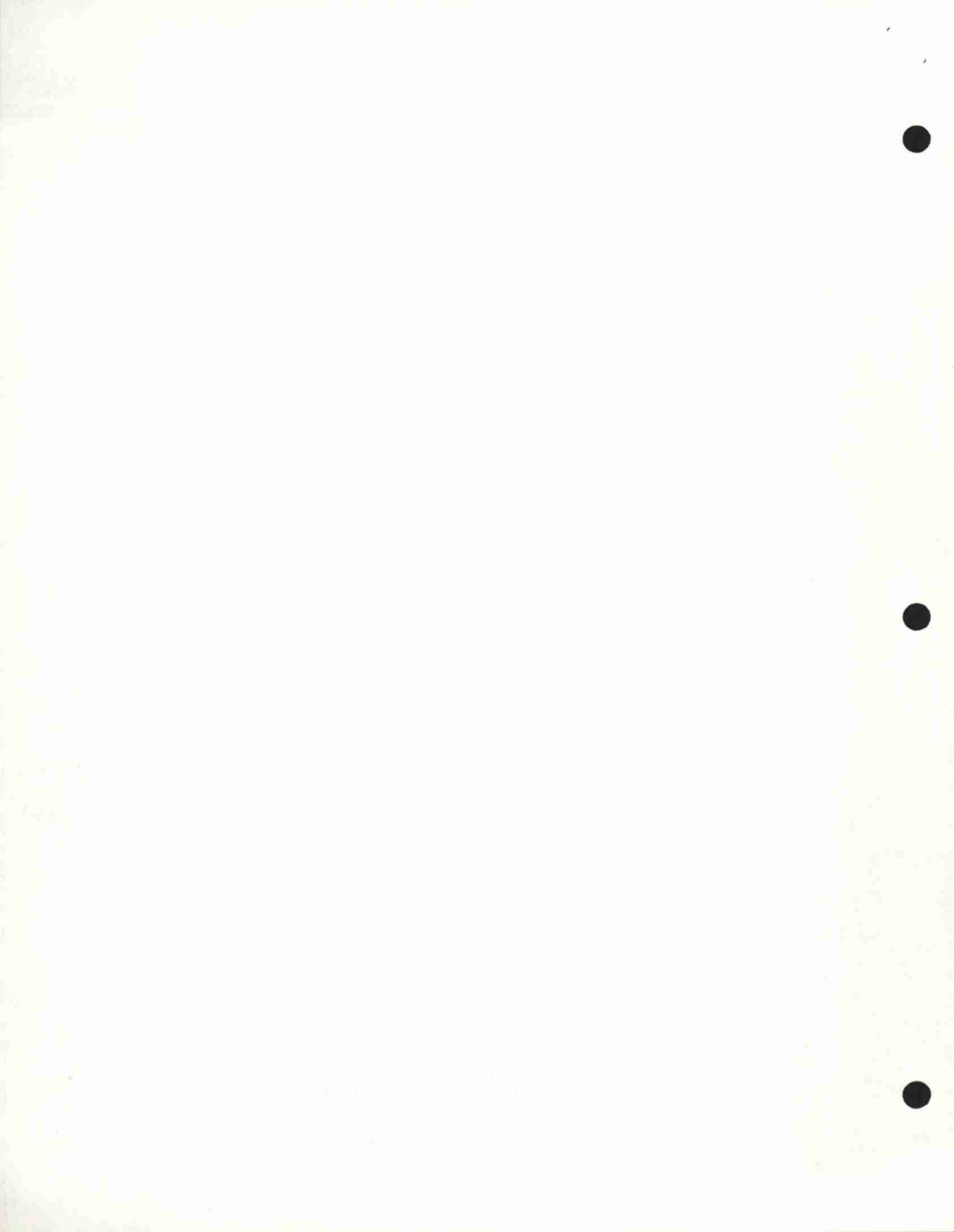


Tableau 2: Permis de travail temporaires selon les principaux codes de la liste des dispenses, 1980-1982 (suite)

année code	1980		1981		1982	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%
CATEGORIE E						
. travailleurs autonomes (E01 et E05)	86	0,8	99	0,8	102	0,8
. travailleurs chargés d'offrir leurs services en vertu d'une garantie, les employés de chemins de fer et autres cas acceptés d'après les critères du règlement 20(5)(e)i (E10)	1 661	14,8	2 012	17,1	1 930	15,1
. travailleurs appartenant aux catégories de gestion et de direction entrant au Québec par suite d'une affectation interne (E15)	590	5,3	432	3,7	475	3,7
. travailleurs bénévoles et cas similaires acceptés d'après les critères du règlement 20(5)(e)ii (E20 et E25)	486	4,3	274	2,3	276	2,2
. étudiants étrangers admis aux termes d'une bourse d'études ou d'athlétisme (E30)	6	0,1	70	0,6	26	0,2
. programmes internationaux d'emploi d'étudiants et de jeunes travailleurs (E35)	263	2,3	230	2,0	283	2,2
. personnes embauchées par des établissements d'enseignement du Québec, y compris les assistants à l'enseignement et les détenteurs de bourses (E40 et E45)	1 093	9,8	1 335	11,3	1 460	11,4
. autres cas dont l'embauche de travailleurs étrangers prévoit l'embauche réciproque de Québécois à l'étranger (E50 et E99)	748	6,7	765	6,5	585	4,6
. TOTAL, catégorie E	4 933	44,0	5 217	44,3	5 137	40,2
TOTAL, TOUTES CATEGORIES	11 204	100,0	11 780	100,0	12 765	100,0
NON DISPONIBLE	2		83		6	
TOTAL, LISTE DES DISPENSES	11 206		11 863		12 771	

Tableau 3: Permis de travail temporaires⁽¹⁾ selon le groupe d'âges
et le sexe, Québec, 1982

sexe groupe d'âges	hommes		femmes		total	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%
moins de 20 ans	205	1,5	141	3,3	346	1,9
20 - 24 ans	2 490	18,5	1 031	24,0	3 521	19,8
25 - 29 ans	3 897	28,9	1 349	31,5	5 246	29,5
30 - 34 ans	2 867	21,3	804	18,8	3 671	20,7
35 - 39 ans	1 495	11,1	417	9,7	1 912	10,8
40 - 44 ans	958	7,1	221	5,2	1 179	6,6
45 ans et plus	1 568	11,6	325	7,6	1 893	10,7
TOTAL	13 480	100,0	4 288	100,0	17 768	100,0

(1) visas délivrés aux requérants principaux seulement

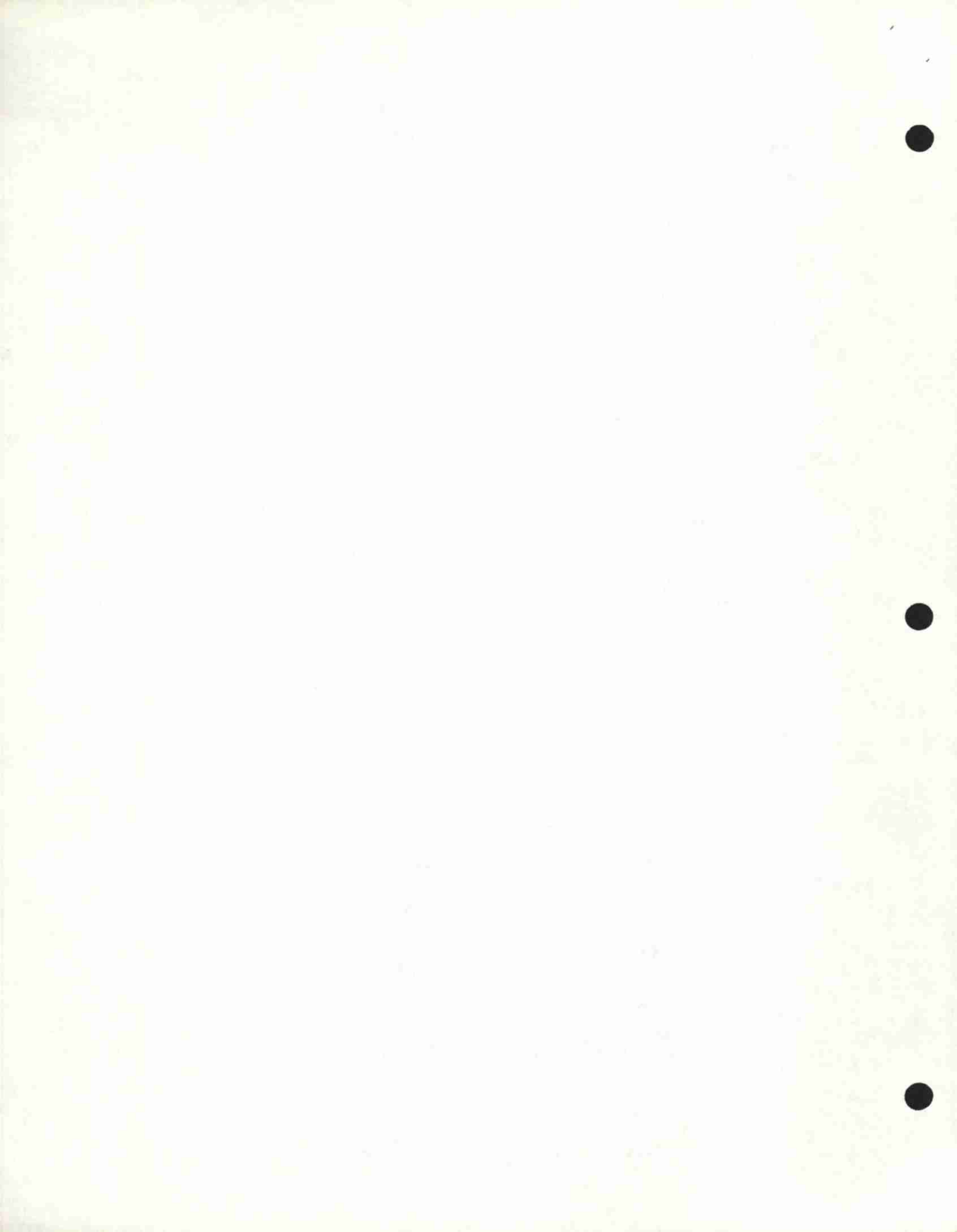


Tableau 4: Permis de travail temporaires selon le volet du programme et les quinze principaux pays de dernière résidence, 1982

volet du programme pays de dernière résidence	Confirmation d'offre d'emploi (EMP-2570)			Liste des dispenses			Grand total	
	nombre	%(1a)	%(2a)	nombre	%(1b)	%(2b)	nombre	%(1c)
Etats-Unis	2 748	53,5	42,5	3 724	29,2	57,5	6 472	36,2
France	230	4,5	17,8	1 063	8,3	82,2	1 293	7,2
Inde	55	1,1	7,9	639	5,0	92,1	694	3,9
Royaume-Uni	318	6,2	49,8	320	2,5	50,2	638	3,6
Pologne	14	0,3	2,7	502	3,9	97,3	516	2,9
Salvador	3	0,1	0,6	511	4,0	99,4	514	2,9
Haïti	173	3,4	36,6	300	2,3	63,4	473	2,6
Liban	18	0,4	4,7	361	2,8	95,3	379	2,1
Philippines	318	6,2	89,1	39	0,3	10,9	357	2,0
Pérou	27	0,5	8,1	306	2,4	91,9	333	1,9
Guatemala	8	0,2	2,5	316	2,5	97,5	324	1,8
Chili	10	0,2	3,4	280	2,2	96,6	290	1,6
Iran	21	0,4	7,4	264	2,1	92,6	285	1,6
Allemagne fédérale	69	1,3	24,6	211	1,7	75,4	280	1,6
Jamaïque	103	2,0	39,5	158	1,2	60,5	261	1,5
TOTAL, 15 principaux pays	4 115	80,1	31,4	8 994	30,4	68,6	13 109	73,2
TOTAL, TOUS LES PAYS	5 135	100,0	28,7	12 767	100,0	71,3	17 902	100,0

non disponible

- (1) La part relative du pays "X" dans l'ensemble des permis délivrés a) selon une confirmation d'offre d'emploi, b) selon la liste des dispenses et c) selon les deux volets du programme
- (2) La part relative des permis de travail délivrés a) selon une confirmation d'offre d'emploi et b) selon la liste des dispenses, par rapport à l'ensemble des permis délivrés aux travailleurs temporaires en provenance du pays "X"



Tableau 5: Permis de travail temporaires selon le volet du programme et la catégorie professionnelle, 1982

volet du programme catégorie professionnelle	Confirmation d'offre d'emploi (EMP-2570)			Liste des dispenses			Grand total	
	nombre	%(1a)	%(2a)	nombre	%(1b)	%(2b)	nombre	%(1c)
- Entrepreneurs (00)	-	-	-	12	0,1	100,0	12	0,1
- Directeurs, administra- teurs et assimilés (11)	281	5,5	26,0	801	6,3	74,0	1 082	6,0
- Sciences naturelles, techniques et mathématiques (21)	445	8,7	29,0	1 092	8,6	71,0	1 537	8,6
- Sciences sociales et connexes (23)	47	0,9	25,0	141	1,1	75,0	188	1,1
- Membres du clergé et assimilés (25)	12	0,2	4,7	243	1,9	95,3	255	1,4
- Enseignants et personnes assimilés (27)	305	5,9	12,9	2 058	16,1	87,1	2 363	13,2
- Personnel médical, techniques de la santé (31)	131	2,6	40,2	195	1,5	59,8	326	1,8
- Prof. des domaines artistique et littéraire (33)	2 412	47,0	64,1	1 351	10,6	35,9	3 763	21,0
- Travailleurs des sports et loisirs (37)	13	0,3	6,9	175	1,4	93,1	188	1,1
- Personnel adm. et assimilés (41)	19	0,4	4,9	370	2,9	95,1	389	2,2
- Travailleurs spéciali- sés dans la vente (51)	55	1,1	16,6	277	2,2	83,4	332	1,9
- Travailleurs spéciali- sés dans les services (61)	1 095	21,3	30,5	2 493	19,5	69,5	3 588	20,0
- Agriculteurs, horticul- teurs, éleveurs (71)	9	0,2	3,0	296	2,3	97,0	305	1,7
- Autres professions du secteur primaire (73-75-77)	10	0,2	47,6	11	0,1	52,4	21	0,1
- Travailleurs des industries de transfor- mation (81-82)	19	0,4	6,9	257	2,0	93,1	276	1,5
- Usineurs et secteurs connexes (83)	36	0,7	17,0	176	1,4	83,0	212	1,2
- Tr. sp. dans la fabri- cation, le montage et la réparation (85)	90	1,8	4,6	1 848	14,5	95,4	1 938	10,8
- Travailleurs du bâtiment (87)	41	0,8	11,3	322	2,5	88,7	363	2,0
- Personnel d'exploita- tion des transports (91)	51	1,0	34,0	99	0,8	64,0	150	0,8
- Manutentionnaires et ass. n.m.a. (93)	12	0,2	6,1	185	1,4	93,9	197	1,1
- Autres ouvriers quali- fiés et conducteurs de machines (95)	39	0,8	34,2	75	0,6	65,8	114	0,6
- Travailleurs non classés ailleurs (99)	13	0,3	4,3	290	2,3	95,7	303	1,7
- Non disponible								
- TOTAL	5 135	100,0	28,7	12 767	100,0	71,3	17 902	100,0

(1) La part relative du groupe d'emploi "X" dans l'ensemble des permis délivrés a) selon une confirmation d'offre d'emploi, b) selon la liste des dispenses et c) selon les deux volets du programme

(2) La part relative des permis de travail délivrés a) selon une confirmation d'offre d'emploi et b) selon la liste des dispenses, par rapport à l'ensemble des permis délivrés aux travailleurs temporaires du groupe d'emploi "X"

Tableau 6: Permis de travail temporaires délivrés aux requérants à l'immigration et aux autres cas de dispenses, par catégories professionnelles, 1982.

cas de dispenses catégorie professionnelle	Requérants à l'immigration			Autres cas de dispenses			Total, liste des dispenses	
	nombre	%(1a)	%(2a)	nombre	%(1b)	%(2b)	nombre	%(1c)
. Entrepreneurs (00)	5	0,1	41,7	7	0,1	58,3	12	0,1
. Directeurs et adm. (11)	98	1,9	12,2	703	9,2	87,8	801	6,3
. Sc. nat., tech. et math. (21)	121	2,4	11,1	971	12,7	88,9	1 092	8,6
. Sciences sociales (23)	21	0,4	14,9	120	1,6	85,1	141	1,1
. Membres du clergé (25)	9	0,2	3,7	234	3,1	96,3	243	1,9
. Enseignants (27)	115	2,3	5,6	1 943	25,3	94,4	2 058	16,1
. Personnel médical et de la santé (31)	32	0,6	16,4	163	2,1	83,6	195	1,5
. Artistes	98	1,9	7,3	1 253	16,3	92,7	1 351	10,6
. Sports et loisirs (37)	6	0,1	3,4	169	2,2	96,6	175	1,4
. Personnel administratif (41)	285	5,6	77,0	85	1,1	23,0	370	2,9
. Tr. sp. dans la vente (51)	211	4,1	76,2	66	0,9	23,8	277	2,2
. Tr. sp. dans les services (61)	2 376	46,6	95,3	117	1,5	4,7	2 493	19,5
. Agr., hort., éleveurs (71)	26	0,5	8,8	270	3,5	91,2	296	2,3
. Autres prof. primaires (73 à 77)	-	-	-	11	0,1	100,0	11	0,1
. Tr. des ind. de transformation (81-82)	237	4,6	92,2	20	0,3	7,8	257	2,0
. Usineurs (83)	136	2,7	77,3	40	0,5	22,7	176	1,4
. Tr. sp. dans la fabrication (85)	681	13,3	36,9	1 167	15,2	63,1	1 848	14,5
. Tr. du bâtiment (87)	193	3,8	59,9	129	1,7	40,1	322	2,5
. Pers. d'exploitation des transports (91)	29	0,6	29,3	70	0,9	70,7	99	0,8
. Manutentionnaires (93)	171	3,4	92,4	14	0,2	7,6	185	1,4
. Autres ouvriers qualifiés (95)	48	0,9	64,0	27	0,4	36,0	75	0,6
. Trav. non classés ailleurs (99)	200	3,9	69,0	89	1,2	31,0	290	2,3
. TOTAL, toutes les cat. profes.	5 103	100,0	40,0	7 668	100,0	60,0	12 767	100,0

(1) La part relative de la profession dans l'ensemble des permis délivrés a) aux requérants à l'immigration, b) aux autres cas de dispenses et c) à tous les cas de dispenses

(2) La part relative a) des requérants à l'immigration, b) des autres cas de dispenses selon la profession.



Tableau 7: Permis de travail temporaires en excluant les
requérants à l'immigration, 1982.

Catégorie professionnelle	nombre	%
. Entrepreneurs (00)	7	0,1
. Directeurs et adm. (11)	984	7,7
. Sc. nat., tech. et math. (21)	1 416	11,1
. Sciences sociales (23)	167	1,3
. Membres du clergé (25)	246	1,9
. Enseignants (27)	2 248	17,6
. Personnel médical et de la santé (31)	294	2,3
. Artistes	3 665	28,6
. Sports et loisirs (37)	182	1,4
. Personnel administratif (41)	104	0,8
. Tr. sp. dans la vente (51)	121	0,9
. Tr. sp. dans les services (61)	1 212	9,5
. Agr., hort., éleveurs (71)	279	2,2
. Autres prof. primaires (73 à 77)	21	0,2
. Tr. des ind. de transformation (81-82)	39	0,3
. Usineurs (83)	76	0,6
. Tr. sp. dans la fabrication (85)	1 257	9,8
. Tr. du bâtiment (87)	170	1,3
. Pers. d'exploitation des transports (91)	121	0,9
. Manutentionnaires (93)	26	0,2
. Autres ouvriers qualifiés (95)	66	0,5
. Trav. non classés ailleurs (99)	102	0,8
. TOTAL, toutes les cat. profes.	12 803	100,0



Tableau 8: Permis de travail temporaires pour certaines catégories professionnelles selon les 15 principaux pays de dernière résidence ⁽³⁾, 1982.

profession pays de dernière résidence	Directeurs, adminis- trateurs et assim- lés (11)			Sciences naturelles tech. et math. (21)			Enseignants et personnes assimilées (27)			Professions des domaines artistique et littéraire (33)		
	nombre	(1)	(2)	nombre	(1)	(2)	nombre	(1)	(2)	nombre	(1)	(2)
		%	%		%	%		%	%		%	
Etats-Unis	439	40,6	6,8	756	49,2	11,7	382	16,2	5,9	2 893	76,9	44,7
France	126	11,6	9,7	123	8,0	9,5	402	17,0	31,1	159	4,2	12,3
Inde	15	1,4	2,2	48	3,1	6,9	145	6,1	20,9	2	0,1	0,3
Royaume-Uni	64	5,9	10,0	138	9,0	21,6	84	3,6	13,2	132	3,5	20,7
Pologne	32	3,0	6,2	39	2,5	7,6	74	3,1	14,3	9	0,2	1,7
Salvador	1	0,1	0,2	5	0,3	1,0	-	-	-	1	0,0	0,2
Haïti	2	0,2	0,4	1	0,1	0,2	3	0,1	0,6	98	2,6	20,7
Liban	11	1,0	2,9	17	1,1	4,5	30	1,3	7,9	14	0,4	3,7
Philippines	-	-	-	-	-	-	5	0,2	1,4	1	0,0	0,3
Pérou	4	0,4	1,2	2	0,1	0,6	4	0,2	1,2	2	0,1	0,6
Guatemala	1	0,1	0,3	-	-	-	1	0,0	0,3	-	-	-
Chili	-	-	-	1	0,1	0,3	11	0,5	3,8	6	0,2	2,1
Iran	8	0,8	2,8	12	0,8	4,2	81	3,4	28,4	2	0,1	0,7
Allemagne féd., Jamaïque	43	4,0	15,4	36	2,3	12,9	28	1,2	10,0	24	0,6	8,6
	-	-	-	1	0,1	0,4	4	0,2	1,5	10	0,3	3,8
Total, 15 principaux pays	746	68,9	5,7	1 179	76,7	9,0	1 254	53,1	9,6	3 353	89,1	25,6
TOTAL, tous les pays	1 082	100,0	6,0	1 537	100,0	8,6	2 363	100,0	13,2	3 763	100,0	21,0

- (1) La part relative du pays "X" dans l'ensemble de permis délivrés pour ce groupe professionnel.
(2) La part relative de la profession "X" dans l'ensemble de permis délivrés à des travailleurs en provenance de ce pays.
(3) Visas délivrés aux requérants principaux seulement.



Tableau 8 (suite): Permis de travail temporaires pour certaines catégories professionnelles
selon les 15 principaux pays de dernière résidence⁽³⁾, 1982.

profession pays de dernière résidence	Travailleurs spécialisés dans les services (61)			Travailleurs spécialisés dans la fabrication, montage et rép. (85)			Toutes les professions		
	nombre	(1) %	(2) %	nombre	(1) %	(2) %	nombre	(1) %	(4) %
Etats-Unis	50	1,4	0,8	984	50,8	15,2	6 472	36,2	85,0
France	104	2,9	8,0	24	1,2	1,9	1 293	7,2	72,5
Inde	211	5,9	30,4	68	3,5	9,9	694	3,9	70,5
Royaume-Uni	121	3,4	19,0	22	1,1	3,4	638	3,6	87,9
Pologne	188	5,2	36,4	53	2,7	10,3	516	2,9	76,6
Salvador	328	9,1	63,6	73	3,8	14,1	514	2,9	79,1
Haïti	227	6,3	48,0	38	2,0	8,0	473	2,6	78,0
Liban	83	2,3	21,9	50	2,6	13,2	379	2,1	54,1
Philippines	343	9,6	96,1	-	-	-	357	2,0	97,8
Pérou	188	5,2	56,5	53	2,7	15,9	333	1,9	76,0
Guatemala	186	5,2	57,4	55	2,8	17,0	324	1,8	75,0
Chili	197	5,5	67,9	25	1,3	8,6	290	1,6	82,8
Iran	76	2,1	26,7	13	0,7	4,6	285	1,6	67,4
Allemagne féd.	16	0,4	5,7	88	4,5	31,4	280	1,6	83,9
Jamaïque	211	5,9	80,8	9	0,5	3,4	261	1,5	90,0
Total, 15 principaux pays	2 529	70,5	19,3	1 555	80,2	11,9	13 109	73,2	81,0
TOTAL, tous pays	3 588	100,0	20,0	1 938	100,0	10,8	17 902	100,0	100,0

non disponible

- (1) La part relative du pays "X" dans l'ensemble des permis délivrés pour ce groupe professionnel
(2) La part relative du groupe professionnel "X" dans l'ensemble des permis délivrés à des travailleurs en provenance de ce pays
(3) Visas délivrés aux requérants principaux seulement
(4) La part relative des six groupes professionnels dans l'ensemble des permis délivrés à des travailleurs en provenance de ce pays.



Tableau 9: Permis de travail temporaires selon certains sous-groupes de la C.C.D.P. (3 ou 4 chiffres) pour les six principales catégories professionnelles, 1981-1982

groupes et sous-groupes de la C.C.D.P.	année 1981		1982	
	nombre	%	nombre	%
11- DIRECTEURS, ADMINISTRATEURS				
. 113/114 dir. et adm. (autres que ceux de l'adm. publique)	801	68,0	696	64,3
. 117 cadres administratifs et travailleurs assimilés	352	29,9	290	26,8
. autres sous-groupes	25	2,1	96	8,9
. TOTAL, groupe 11	1 178	100,0	1 082	100,0
21- TRAVAILLEURS DES SC. NAT., TECH. ET MATH.				
. 211 travailleurs spéc. dans les sciences physiques	139	6,5	124	8,1
. 214/215 architectes et ingénieurs	1 084	50,4	753	49,0
- 2142 ingénieurs chimistes	38	1,8	31	2,0
- 2143 ingénieurs civils	312	14,5	151	9,8
- 2144 ingénieurs électriciens	324	15,1	246	16,0
- 2147 ingénieurs mécaniciens	148	6,9	150	9,8
- 2155 ingénieurs en aérospatiale	103	4,8	77	5,0
. 216 autres travailleurs en architecture et en ingénierie	299	13,9	243	15,8
. 218 tr. spéc. dans les math., la stat., l'analyse organique et les secteurs connexes	152	7,1	128	8,3
. autres sous-groupes	478	22,2	290	18,9
. TOTAL, groupe 21	2 152	100,0	1 537	100,0
27- ENSEIGNANTS ET PERSONNEL ASS.				
. 271 professeurs d'université et ass.	1 742	79,1	1 950	82,5
. 273 enseignants des écoles prim. et sec. et ass.	180	8,2	127	5,4
. 279 autres enseignants et ass.	281	12,8	286	12,1
. TOTAL, groupe 27	2 203	100,0	2 363	100,0

Tableau 9: Permis de travail temporaires selon certains sous-groupes de la C.C.D.P. (3 ou 4 chiffres) pour les six principales catégories professionnelles, 1981-1982

groupes et sous-groupes de la C.C.D.P.	année 1981		1982	
	nombre	%	nombre	%
33- PROFESSIONNELS DES DOMAINES ARTIS- TIQUE ET LITT.				
. 333 artistes et techni- ciens de la scène, de la radio et de l'écran	3 275	93,6	3 610	95,9
- 3332 musiciens	2 450	70,0	2 720	72,3
- 3333 chorégraphes et danseurs	282	8,1	228	6,1
- 3339 artistes et tech. de la scène n.c.a.	315	9,0	323	8,6
. autres sous-groupes	225	6,4	153	4,1
. TOTAL, groupe 33	3 500	100,0	3 763	100,0
61- TRAVAILLEURS SPEC. DANS LES SERVICES				
. 612 tr. spéc. dans la prép. des aliments et boissons et services connexes	387	11,9	472	13,2
- 6121 chefs et cuisiniers	219	6,7	295	8,2
- 6125 serveurs et hôtesses	125	3,8	132	3,7
. 614 trav. spéc. dans les services personnels	2 104	64,7	2 138	59,6
- 6142/49 travailleurs domestiques	1 674	51,5	1 724	48,0
- 6147 gardiennes d'enfants	381	11,7	374	10,4
. 619 autres tr. spéc. dans les services	557	17,1	862	24,0
- 6191 concierges, employés de services domestiques et du nettoyage	249	7,7	341	9,5
- 6198 manoeuvres et trav. ass.	299	9,2	501	14,0
. autres sous-groupes	204	6,3	116	3,2
. TOTAL, groupe 61	3 252	100,0	3 588	100,0
85- TRAV. SPEC. DANS LA FABRICATION, LE MONTAGE				
. 855/56 tr. sp. dans la con- fection, l'assemblage et la répar. d'articles en textile, en fourrure et en cuir	391	24,8	424	21,9
- 8563 piqueurs de tissus	171	10,8	162	8,4
. 858 mécaniciens et répara- teurs n.c.a.	832	52,7	1 155	59,6
. autres sous-groupes	355	22,5	359	18,5
. TOTAL, groupe 85	1 578	100,0	1 938	100,0

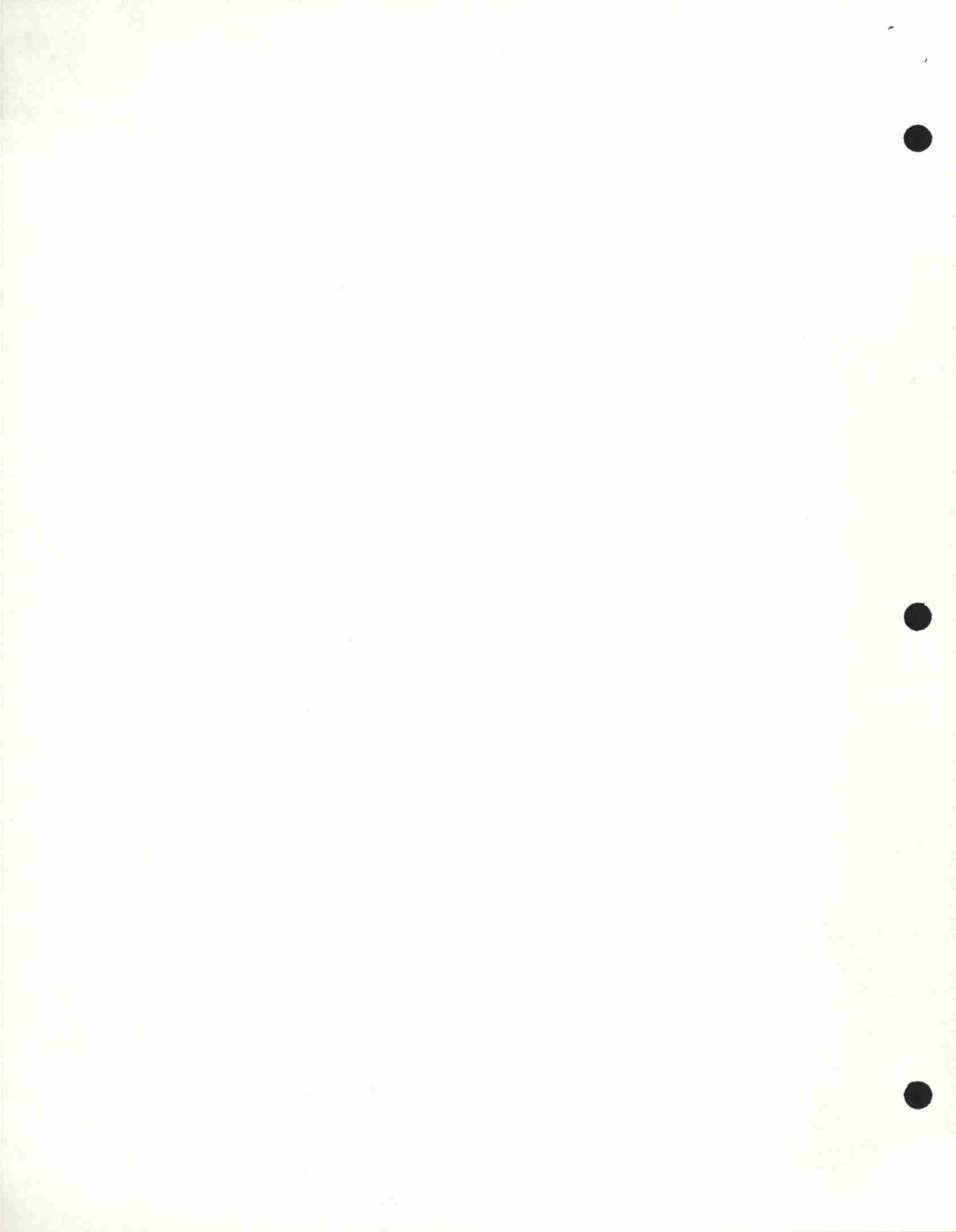


Tableau 10: Permis de travail temporaires délivrés aux travailleurs domestiques selon les volets du programme¹, 1981-1982

volet	1981		1982	
	nombre	%	nombre	%
. après la confirmation d'une offre d'emploi (EMP-2520)	1 141	55,5	1 023	48,8
. en vertu de la liste des dispenses				
- requérants à l'immigration	890	43,3	1 049	50,0
- autres dispenses	25	1,2	26	1,2
- total	915	44,5	1 075	51,2
. GRAND TOTAL	2 056	100,0	2 098	100,0

¹ Il s'agit des sous-groupes 6142, 6147 et 6149 de la C.C.D.P.

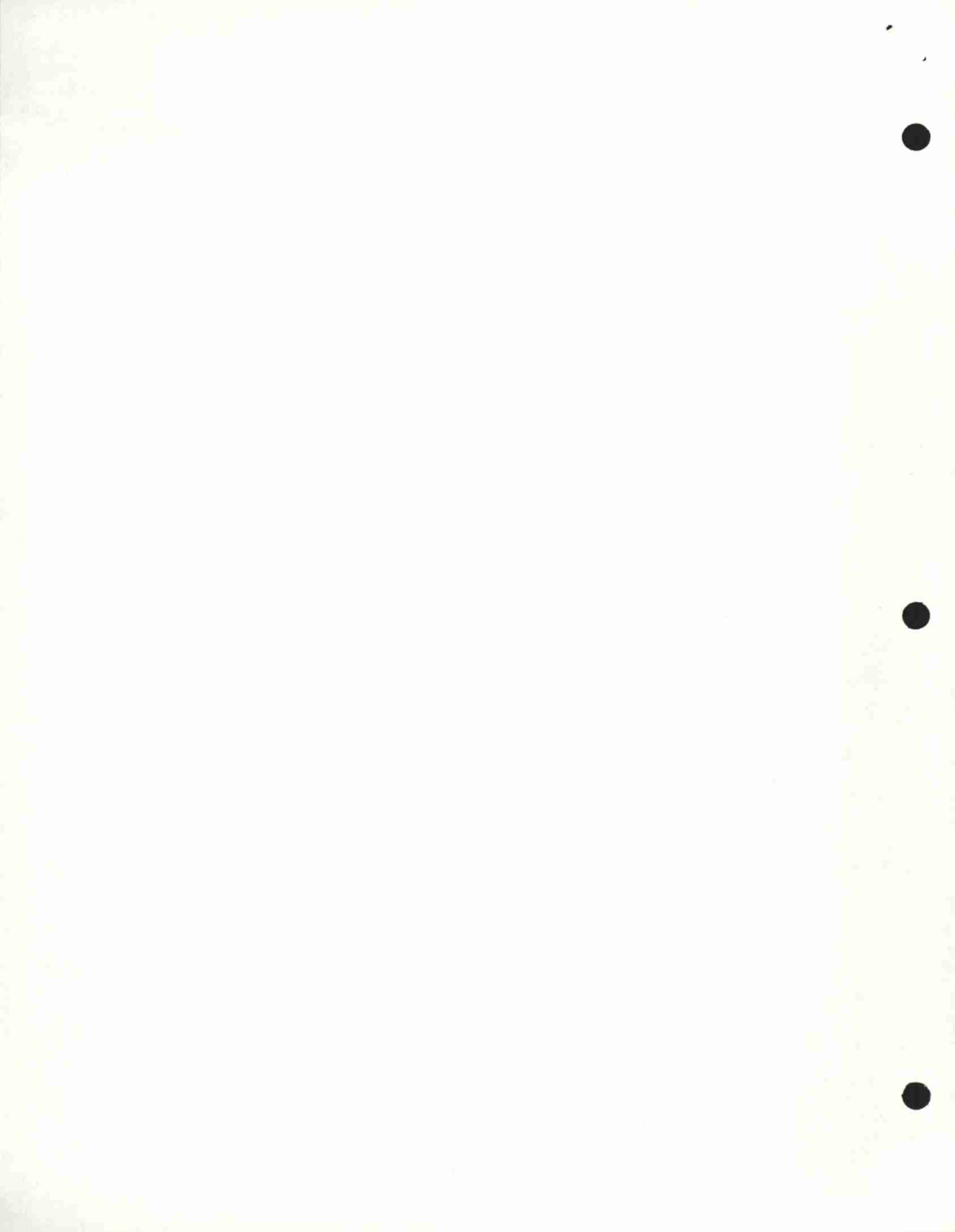


Tableau 11: Permis de travail temporaires selon la durée de séjour et par principales catégories professionnelles, 1982

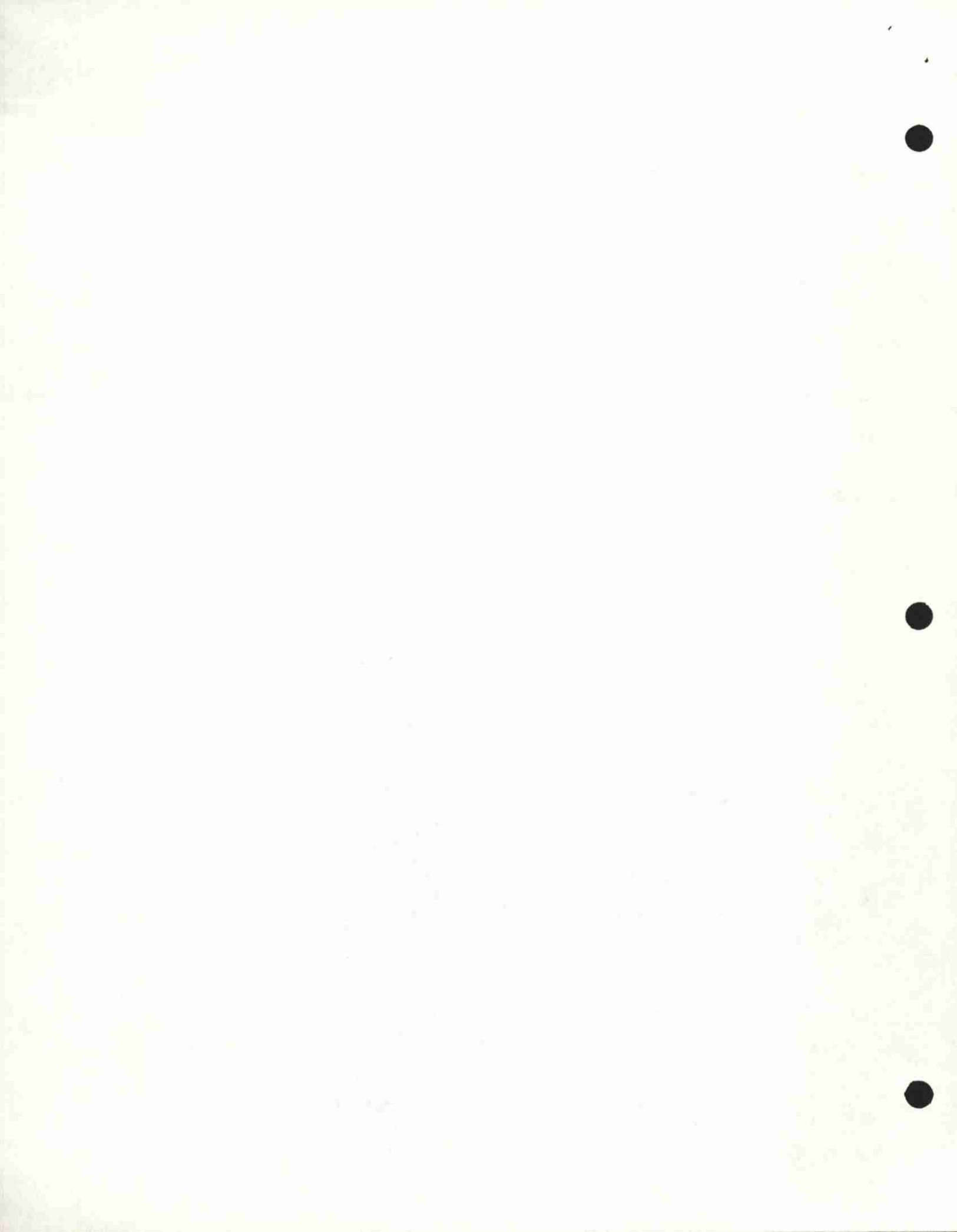
durée de séjour	0-12 semaines		13 à 26 semaines		27 à 52 semaines		plus d'un an		non disponible	TOTAL	durée moyenne appr. (1) (en semaines)	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%			nombre	%
catégorie professionnelle												
directeurs, administrateurs et assimilés (11)	298	27,5	191	17,7	481	44,5	111	10,3	1	1 082	100,0	28,1
sc. naturelles, techniques et math. (21)	801	52,1	330	21,5	376	24,5	28	1,9	2	1 537	100,0	18,2
enseignants et personnes assimilées (27)	515	21,8	584	24,7	1 056	44,7	203	8,6	5	2 363	100,0	28,4
prof. des domaines artistique et litt. (33)	3 459	91,9	176	4,7	111	2,9	14	0,4	3	3 763	100,0	8,3
trav. spéc. dans les services (61)	405	11,3	1 709	47,6	1 416	39,5	57	1,6	1	3 588	100,0	26,5
trav. spéc. dans la fabrication et le montage (85)	1 105	57,0	578	29,8	247	12,7	7	0,4	1	1 938	100,0	14,8
TOTAL, 6 principales catégories professionnelles	6 583	46,1	3 568	25,0	3 687	25,8	420	2,9	13	14 271	100,0	19,6
TOTAL, toutes les catégories professionnelles	7 464	41,7	5 037	28,1	4 861	27,2	526	2,9	14	17 902	100,0	20,5

(1) La durée moyenne globale a été évaluée en supposant que la durée moyenne du premier regroupement (0-12 semaines) est de 6,5 semaines, du second (13 à 26 semaines) 19,5 semaines, du troisième (27-52 semaines) 39,5 semaines et du dernier, 52 semaines.



Tableau 12: Permis de travail temporaires selon le code de renouvellement et par principales catégories professionnelles, 1982

Code de renouvellement	Sans renouv.		1 ^{er} renouv.		2 ^e renouv.		3 ^e renouv. et plus		TOTAL	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
catégorie professionnelle										
directeurs, administrateurs et assimilés (11)	537	49,6	213	19,7	99	9,1	233	21,5	1 082	100,0
sc. naturelles, techniques et math. (21)	983	64,0	164	10,7	122	7,9	268	17,4	1 537	100,0
enseignants et personnes assimilées ((27)	724	30,5	365	15,4	285	12,1	989	41,9	2 363	100,0
prof. des domaines artistique et litt. (33)	3 381	89,8	189	5,0	73	1,9	120	3,2	3 763	100,0
trav. spéc. dans les services (61)	814	22,7	717	20,0	565	15,7	1 492	41,6	3 588	100,0
trav. spéc. dans la fabrication et le montage (85)	1 256	64,8	174	9,0	126	6,5	382	19,7	1 938	100,0
TOTAL, 6 principales catégories professionnelles	7 695	53,9	1 822	12,8	1 270	8,9	3 484	24,4	14 271	100,0
TOTAL, toutes les catégories professionnelles	9 373	52,4	2 436	13,6	1 643	9,2	4 450	24,9	17 902	100,0



2. Permis de séjour pour étudiants étrangers

Sauf dans certains cas particuliers, tous les étudiants étrangers non détenteurs d'un visa d'immigrant doivent être munis d'un permis de séjour (IMM-1208) s'ils désirent fréquenter un établissement d'enseignement du Québec. Avant d'obtenir un tel document par le fédéral, les étudiants en question doivent d'abord satisfaire aux conditions imposées par le ministère de l'Éducation du Québec et ensuite détenir un certificat d'acceptation du Québec délivré par le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration.

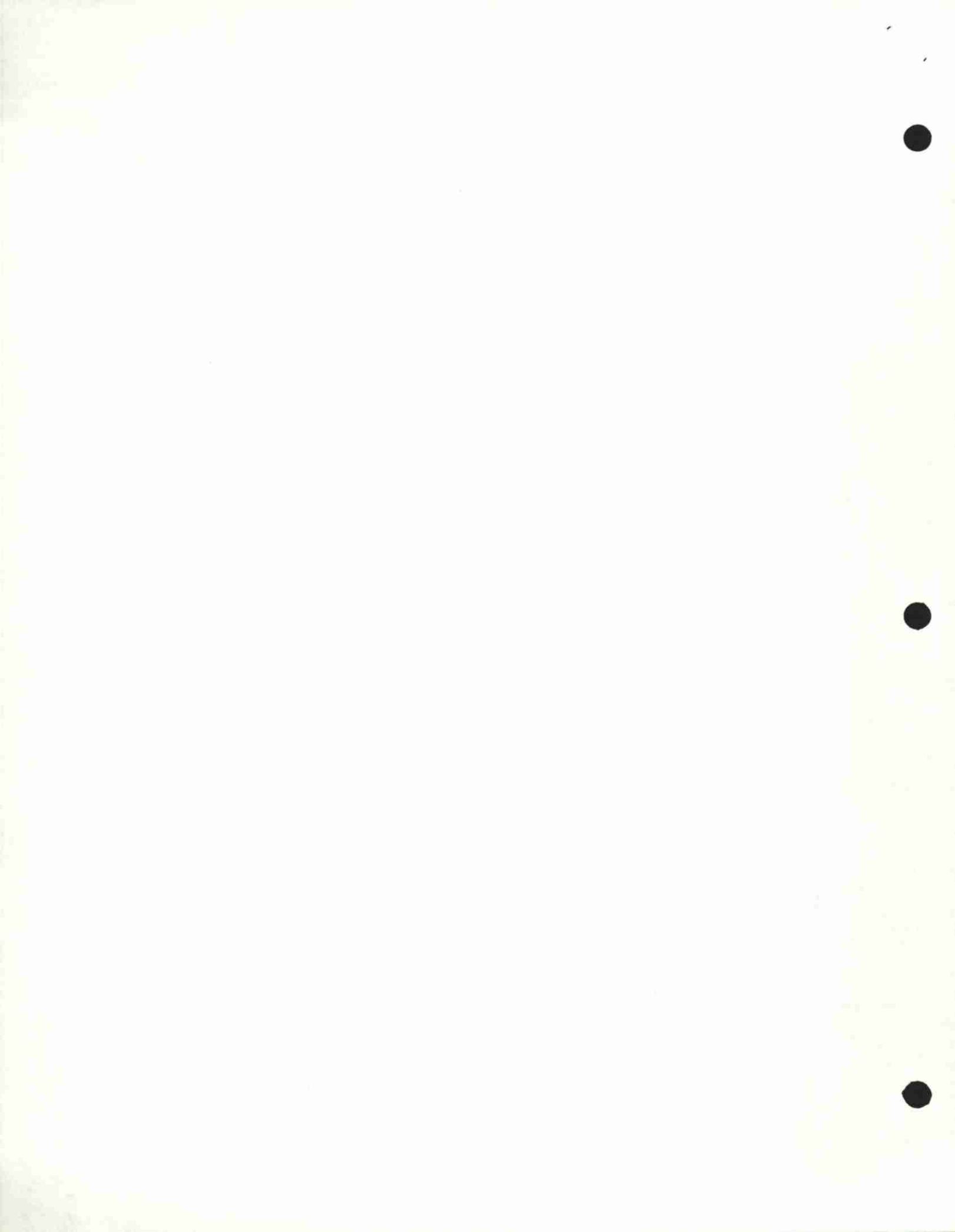
Le nombre de permis de séjour délivrés aux étudiants étrangers est resté sensiblement constant depuis deux ans (près de 15 000 en moyenne en 1981 et 1982). Toutefois, par rapport aux années antérieures, il s'agit d'une augmentation substantielle (13 000 permis ont été émis annuellement en moyenne de 1978 à 1980) (tableau 1).

Environ 70% des étudiants étrangers sont inscrits au niveau universitaire, 11% le sont au niveau collégial, 9% fréquentent une école de formation technique ou professionnelle du secteur privé, 7% sont inscrits au niveau secondaire et enfin, 5% le sont au niveau primaire. La répartition des étudiants étrangers par niveau d'études est par conséquent demeurée très similaire à celle de l'année 1981. Toutefois, on note que le nombre d'inscriptions au niveau primaire a fléchi de plus de 12% (tableau 13).

Les quinze principaux pays de dernière résidence des étudiants étrangers totalisent 65% des cas dans l'ensemble du mouvement en 1982. Les Etats-Unis (16%), le Maroc (12%), le Vénézuéla (6%) et la France (5%) occupent, comme en 1981 et dans le même ordre, les quatre premiers rangs. On remarque cependant que le nombre de permis de séjour délivrés aux étudiants en provenance du Maroc a presque doublé (de 1 004 en 1981 à 1 874 en 1982). Il s'agit, bien sûr, d'un des pays avec lequel le Québec a conclu une entente afin de permettre aux étudiants dudit pays de bénéficier des mêmes conditions en termes de frais de scolarité que les étudiants québécois (tableau 14).

Suite à ces quatre principaux pays viennent plusieurs pays d'Afrique (tels la Côte d'Ivoire, la Libye, la Tunisie et le Kenya; ces trois derniers pays ne figuraient pas auparavant parmi les principaux pays fournisseurs), d'Asie (tels Hong-Kong, l'Iran, le Liban et la Malaisie) et aussi de la Grèce, du Mexique et de Haïti. Par rapport à 1981, on note surtout que les étudiants étrangers en provenance des pays d'Asie et aussi d'Haïti sont moins nombreux et, au contraire, ceux en provenance de l'Afrique sont plus importants. Aussi, on constate que le Royaume-Uni, l'Indonésie et Trinité et Tobago ne comptent plus parmi les quinze principaux pays fournisseurs (tableau 14).

La répartition des permis de séjour par continent de dernière résidence fait nettement ressortir les modifications survenues dans le lieu de provenance des étudiants étrangers. On observe en effet que les étudiants venant d'Amérique ne totalisent plus que 35% dans le mouvement



(contre 40% en 1980 et 1981) tandis que les étudiants venant d'Afrique représentent maintenant 32% (contre 17% en 1980 et 22% en 1981). Par ailleurs, les étudiants du continent américain viennent principalement d'Amérique du Nord (46%) et dans une moindre mesure d'Amérique du Sud (27%) des Antilles (16%) et d'Amérique Centrale (11%). Les étudiants en provenance d'Asie ne comptent plus que pour 19% des admissions d'étudiants étrangers (contre 32% en 1980 et 24% en 1981). Enfin, la part relative des étudiants venant d'Europe (14%) et d'Océanie (moins de 1%) est demeurée assez constante au cours des dernières années. En somme, depuis 1981, on assiste à un véritable déplacement dans le mouvement vers les pays d'Afrique et ce, au détriment des pays d'Asie surtout (tableau 15).

Le profil de l'étudiant étranger selon le niveau d'études diffère grandement selon le continent de provenance. En 1982, plus de 75% des étudiants venant d'Asie, d'Amérique du Nord et d'Afrique fréquentent un établissement d'enseignement de niveau universitaire. En ce qui concerne les étudiants en provenance des Antilles, le niveau universitaire compte pour moins de 35% des cas tandis que les niveaux primaire et secondaire totalisent 36% et le niveau collégial 19%. Par ailleurs, 22% des élèves étrangers inscrits au primaire et au secondaire viennent d'Amérique du Nord, 20% d'Europe et 18% des Antilles et près de 55% des étudiants de niveau collégial viennent d'Afrique (par rapport à 23% en 1980 et 40% en 1981) et 5% d'Asie. L'accroissement du nombre d'étudiants africains inscrits au niveau collégial est assez spectaculaire ; il est passé de 318 en 1980 à 938 en 1982 (tableau 15).

Selon l'institution fréquentée, on assiste à une modification importante de la répartition des étudiants étrangers. En 1982, 56% des étudiants de niveau universitaire fréquentent un établissement anglophone, comparativement à 70% en 1980 et à 64% en 1981. Globalement, il s'agit donc d'un net recul des établissements universitaires ayant l'anglais comme langue d'enseignement.

Malgré ce recul, les deux établissements les plus fréquentés par les étudiants étrangers demeurent toujours l'Université McGill (34%) et l'Université Concordia (20%). Le volume des inscriptions s'étant maintenu depuis deux ans à McGill, la chute importante des inscriptions à Concordia est donc responsable de la perte de terrain observée chez les universités anglophones (tableau 16).

Les universités francophones reçoivent environ 44% de la population étudiante étrangère en 1982. Il s'agit bien sûr d'une augmentation appréciable par rapport aux années précédentes (30% des inscriptions en 1980 et 36% en 1981). L'Université Laval est l'établissement francophone qui accueille le plus d'étudiants étrangers avec 13% de l'ensemble du mouvement, suivi de l'Université de Montréal (10%), de l'U.Q.A.M. (7%) et de la Polytechnique (4%). Toutes les universités francophones ont enregistré des hausses appréciables dans le volume des inscriptions d'étudiants étrangers depuis deux ans, en particulier l'U.Q.A.M. (tableau 16).

Le choix de l'établissement universitaire diffère beaucoup selon le continent de provenance des étudiants étrangers. En 1982, les étudiants

africains (plus de 70%) et européens (53%) optent surtout pour les universités francophones; dans le cas des étudiants en provenance d'Europe, il s'agit toutefois d'un précédent car ils s'inscrivaient majoritairement dans les universités anglophones. Quant aux étudiants venant d'Asie (80%) et d'Amérique (70%), ils fréquentent massivement les universités anglophones; ils choisissent davantage McGill à Concordia, en particulier s'ils proviennent d'Amérique du Nord (plus de 70%). Au cours des années précédentes, on observait au contraire que les étudiants en provenance d'Asie fréquentaient davantage Concordia à McGill (tableau 17).

Le pourcentage de renouvellement des permis de séjour pour étudiants étrangers en 1982 est sensiblement constant par rapport aux années précédentes, soit de 60%; les nouvelles demandes comptent donc pour 40% de l'ensemble des permis délivrés durant la période. Des permis renouvelés, 34% l'ont été pour une première fois, 21% pour une seconde fois et 46% pour une troisième fois ou plus. Les étudiants en provenance d'Amérique du Nord renouvellent très peu leur permis (30%) comparativement aux étudiants d'Asie et des Antilles (80% et 69% respectivement) (tableau 18).

En dernier lieu, les étudiants étrangers sont majoritairement de sexe masculin (66%) en 1982 et dans une même proportion qu'auparavant. Selon l'âge, 8% ont moins de 15 ans, 17% ont de 15 à 19 ans, 41% de 20 à 24 ans, 23% de 25 à 29 ans et 14% ont 30 ans ou plus. Les femmes semblent légèrement plus jeunes que les hommes (72% ont moins de 25 ans chez les premières contre 60% chez les seconds) (tableau 19).

En conclusion, on constate que la nouvelle directive du ministère de l'Éducation du Québec sur les frais de scolarité, entrée en vigueur au trimestre d'automne 1981, n'a pas provoqué de baisse dans le nombre d'étudiants étrangers inscrits dans les établissements d'enseignement du Québec. Au contraire, d'après le nombre de permis de séjour délivrés en 1981 et 1982, le volume global des inscriptions a plutôt augmenté. Cependant, depuis 1981, le mouvement des étudiants étrangers au Québec s'est transformé significativement. Principalement, on observe qu'ils fréquentent beaucoup plus les établissements francophones, au détriment des établissements anglophones, et proviennent davantage des pays d'Afrique, au détriment des pays d'Asie. Ces changements vont tout à fait dans le sens prévu et souhaité puisque la politique de frais différentiels pratiquée à l'endroit des étudiants étrangers ne s'adresse pas universellement à l'ensemble de la population étudiante venant de l'extérieur du Canada. Les ressortissants des pays avec lesquels le Québec a conclu des ententes (la France et plusieurs pays d'Afrique notamment) sont, en effet, exemptés de ces mesures et peuvent bénéficier du même régime que les étudiants québécois. Or, les étudiants étrangers venant de ces pays fréquentent massivement les établissements d'enseignement francophones du Québec.

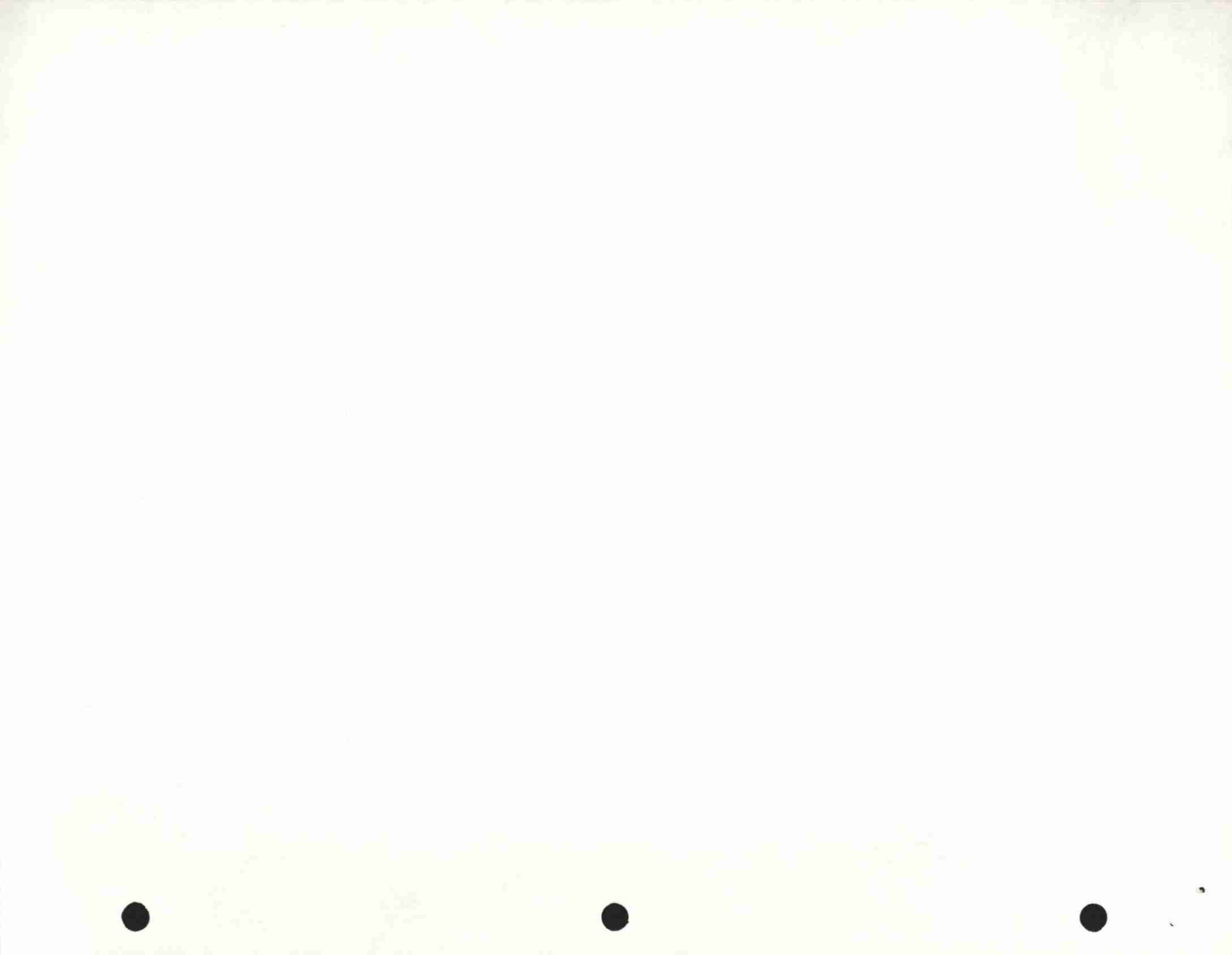
Tableau 13: Permis de séjour pour étudiants étrangers selon le niveau d'études, 1978 à 1982

niveau d'études	1978		1979		1980		1981		1982	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
Primaire	478	3,7	532	4,2	593	4,4	832	5,4	730	4,8
Secondaire	1 114	8,7	971	7,7	850	6,4	997	6,5	1 018	6,7
Collégial	1 532	12,0	1 307	10,4	1 401	10,5	1 694	11,0	1 722	11,3
Universitaire	8 688	67,9	8 847	70,3	9 477	71,0	10 549	68,6	10 460	68,7
Autres	992	7,7	924	7,3	1 019	7,6	1 315	8,5	1 299	8,5
TOTAL	12 804	100,0	12 581		13 340	100,0	15 387	100,0	15 227	100,0
non disponible	578		4		42		20		32	



Tableau 14: Permis de séjour pour étudiants étrangers selon les 15 principaux pays de dernière résidence 1980-1982

pays de dernière résidence	1980			1981			1982		
	Nombre	%	rang	Nombre	%	rang	Nombre	%	rang
Etats-Unis	2 132	16,0	1	2 633	17,1	1	2 452	16,1	1
Iran	937	6,9	2	670	4,4	5	410	2,7	10
France	742	5,6	3	847	5,5	4	814	5,3	4
Hong-Kong	741	5,6	4	574	3,7	7	424	2,8	8
Haïti	646	4,8	5	587	3,8	6	348	2,3	11
Vénézuéla	589	4,4	6	888	5,8	3	936	6,1	3
Maroc	445	3,3	7	1 004	6,5	2	1 874	12,3	2
Grèce	442	3,3	8	553	3,6	8	475	3,1	5
Liban	284	2,1	9	288	1,9	11	237	1,6	13
Côte d'Ivoire	280	2,1	10	403	2,6	10	448	2,9	6
Mexique	268	2,0	11	463	3,0	9	442	2,9	7
Malaisie	265	2,0	12	255	1,7	12	198	1,3	15
Royaume-Uni	223	1,7	13	207	1,3	14	-	-	-
Indonésie	219	1,6	14	222	1,4	13	-	-	-
Trinité et Tobago	200	1,5	15	195	1,3	15	-	-	-
Libye	-	-	-	-	-	-	421	2,8	9
Tunisie	-	-	-	-	-	-	250	1,6	12
Kenya	-	-	-	-	-	-	237	1,6	13
TOTAL, 15 principaux pays	8 413	63,1		9 789	63,7		9 966	65,4	
TOTAL, tous les pays	13 339	100,0		15 369	100,0		15 251	100,0	
Non disponible	43			38			10		



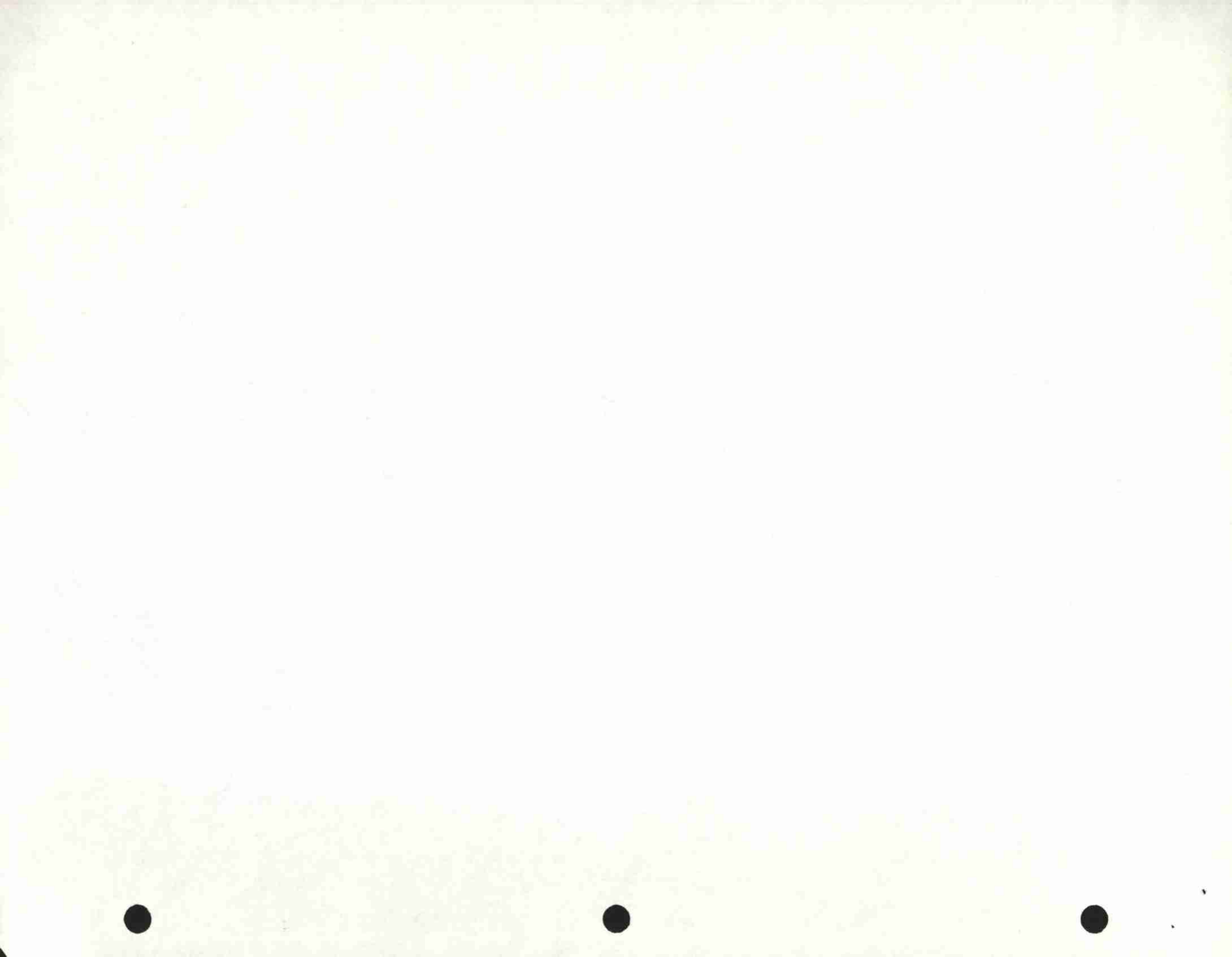


Tableau 16: Permis de séjour pour étudiants étrangers selon l'établissement universitaire fréquenté, 1980-1982

Année	1980		1981		1982	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Etablissement						
Univ. du Québec à Québec	60	0,6	129	1,7	172	1,6
Univ. du Québec à Chicoutimi	64	0,7	74	0,7	119	1,1
Univ. du Québec à Montréal	407	4,3	570	5,4	732	7,0
Univ. du Québec à Rimouski	11	0,1	11	0,1	14	0,1
Univ. du Québec à Trois-Rivières	94	1,0	135	1,3	219	2,1
Université McGill	3 230	34,1	3 656	34,7	3 598	34,4
Collège MacDonald	41	0,4	55	0,5	52	0,5
Université Concordia	3 073	32,4	2 715	25,7	2 135	20,4
Campus Loyola	34	0,4	1	-	2	-
Sir George Williams	68	0,7	23	0,2	11	0,1
Université Laval	940	9,9	1 360	12,9	1 363	13,0
Université Sherbrooke	228	2,4	301	2,9	356	3,4
Université Montréal	692	7,3	927	8,8	1 013	9,7
Bishop	82	0,9	84	0,8	107	1,0
H.E.C.	94	1,0	76	0,7	101	1,0
Polytechnique	302	3,2	349	3,3	365	3,5
Collège de théologie de Mt1.	1	-	-	-	1	-
Collège Royal Victoria	4	-	-	-	1	-
Autres institutions universitaires	52	0,7	83	0,8	99	0,9
TOTAL	9 477	100,0	10 549	100,0	10 460	100,0

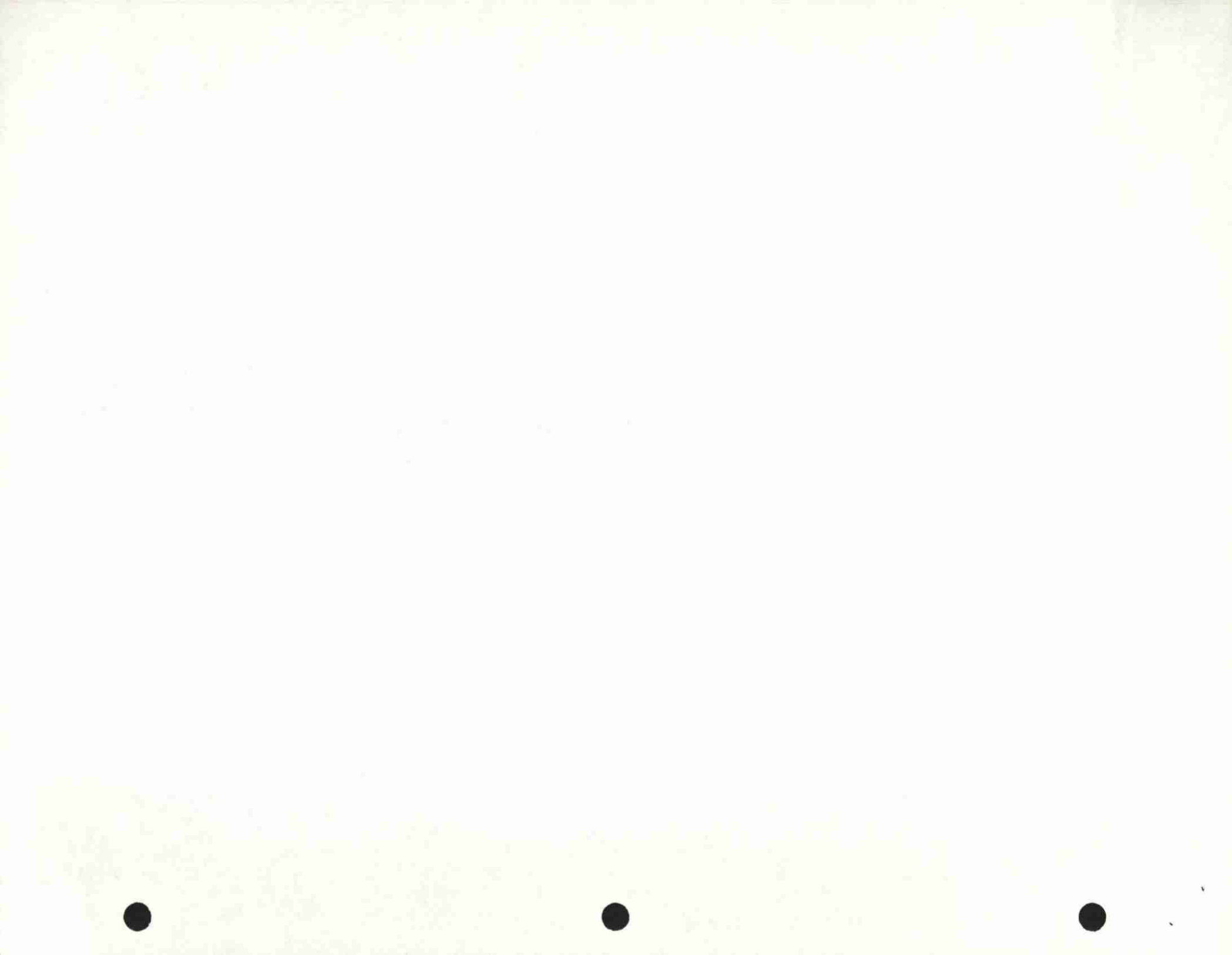


Tableau 17: Permis de séjour pour étudiants étrangers de niveau universitaire selon les principaux établissements et le continent de dernière résidence, 1982

Etablissement Continent de dernière résidence	Université du Québec à Montréal		Université McGill		Université Concordia		Université Laval		Université Montréal		Polytechnique		Autres		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Afrique	604	16,8	387	10,8	597	16,6	615	17,1	480	13,3	197	5,5	716	19,9	3 596	100,0
Amérique	28	0,9	1 809	56,3	460	14,3	472	14,7	214	6,7	55	1,7	176	5,5	3 214	100,0
. centrale	-	-	143	40,2	64	18,0	77	21,6	31	8,7	26	7,3	15	4,2	356	100,0
. du Nord	5	0,3	1 287	68,7	85	4,5	327	17,5	78	4,2	1	-	90	4,8	1 873	100,0
. du Sud	13	1,9	258	37,4	221	32,0	52	7,5	82	11,9	20	2,9	44	6,4	690	100,0
. Antilles	10	3,4	121	41,0	90	30,5	16	5,4	23	7,8	8	2,7	27	9,2	295	100,0
Asie	23	1,0	1 015	44,9	839	37,1	87	3,8	78	3,4	76	3,4	144	6,4	2 262	100,0
Europe	77	5,7	371	27,3	236	17,3	183	13,4	240	17,6	37	2,7	217	15,9	1 361	100,0
Océanie	-	-	16	59,3	3	11,1	6	22,2	1	3,7	-	-	1	3,7	27	100,0
Tous les continents	732	7,0	3 598	34,4	2 135	20,4	1 363	13,0	1 013	9,7	365	3,5	1 254	12,0	10 460	100,0



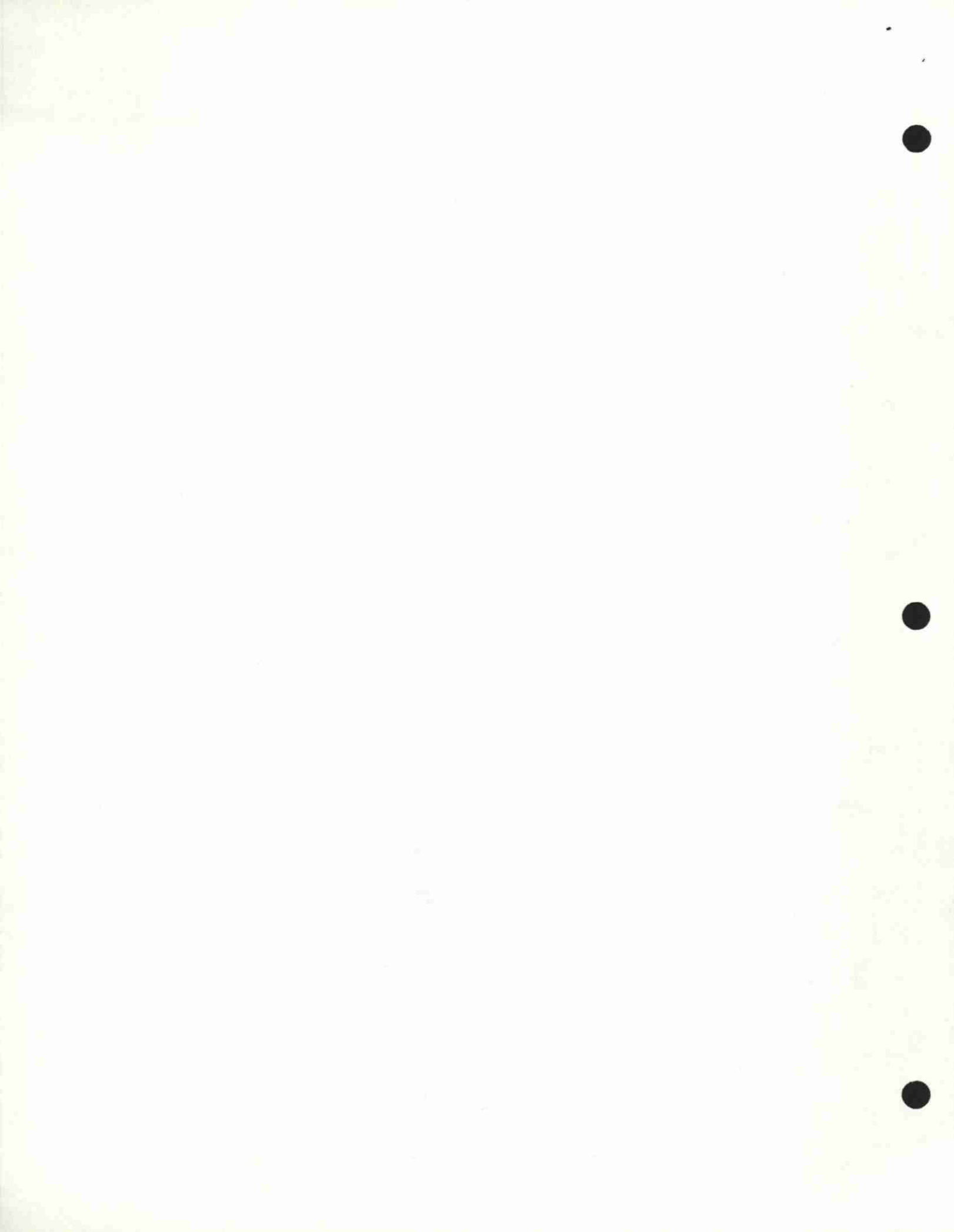


Tableau 19: Permis de séjour pour étudiants étrangers selon le groupe d'âges et le sexe, Québec, 1982

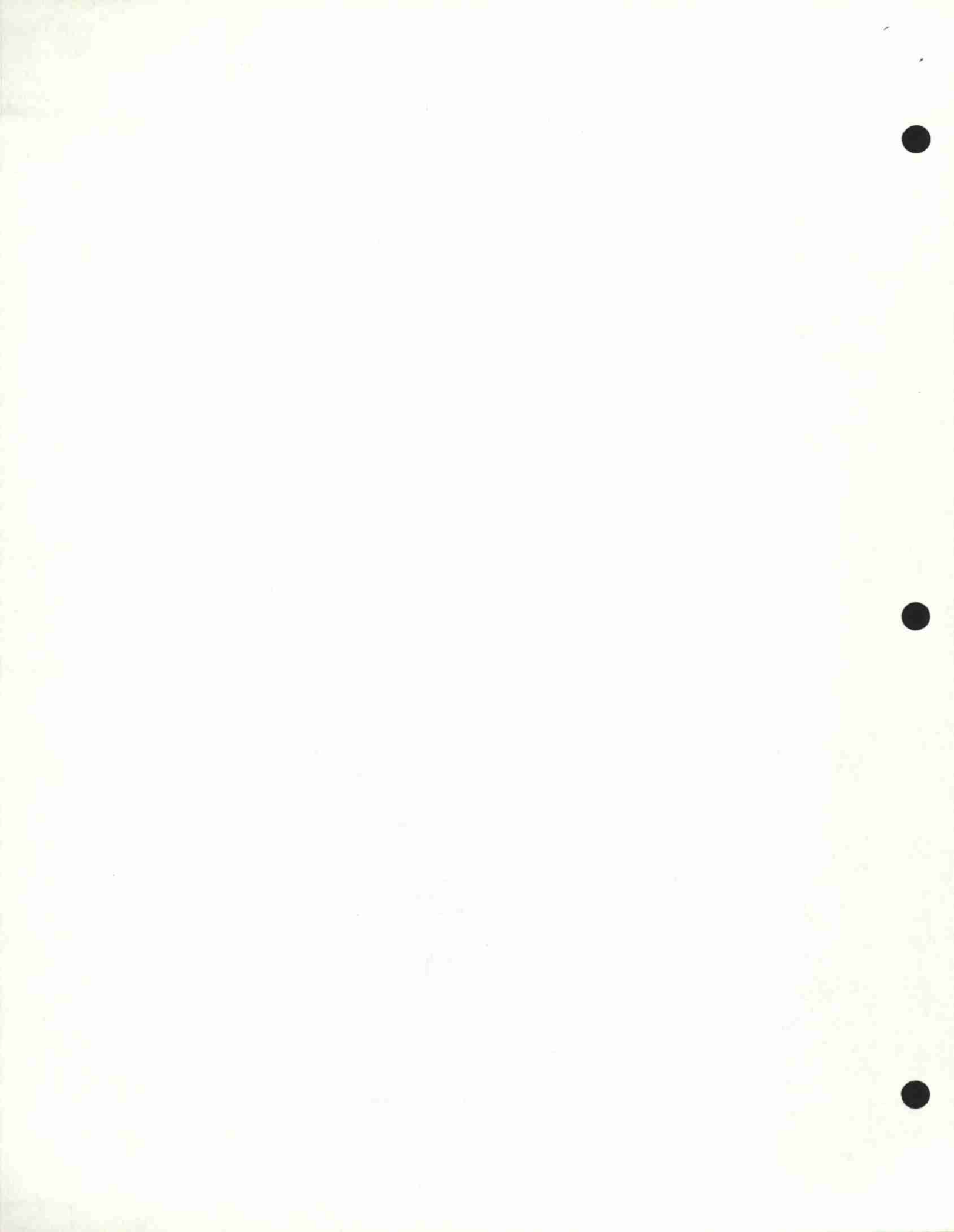
groupe d'âges	sexes hommes		femmes		Total	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%
0 - 9 ans	228	2,3	206	4,0	434	2,8
10 - 14 ans	284	2,8	298	5,8	582	3,8
15 - 19 ans	1 389	13,7	1 146	22,3	2 535	16,6
20 - 24 ans	4 122	40,7	2 054	40,0	6 176	40,5
25 - 29 ans	2 587	25,6	880	17,1	3 467	22,7
30 ans et +	1 509	14,9	548	10,7	2 057	13,5
TOTAL	10 119	100,0	5 132	100,0	15 251	100,0
Non disp.					10	

3. Permis du Ministre

Par l'octroi d'un permis ministériel, le ministre responsable de la Commission de l'Emploi et de l'Immigration du Canada a la possibilité d'autoriser un ressortissant étranger, autrement inacceptable, à entrer au Canada ou à y demeurer. Ce pouvoir discrétionnaire accordé au Ministre peut être exercé dans deux types de situation bien particulières: c'est-à-dire lorsqu'un ressortissant étranger (autre qu'un citoyen canadien ou un résident permanent) désire entrer au Canada mais fait partie d'une catégorie "inadmissible" définie dans la réglementation et lorsque le ressortissant se trouve déjà au Canada mais peut faire l'objet d'un renvoi ou d'une exclusion.

De 1978 à 1981, 5 600 permis du Ministre ont été délivrés annuellement en moyenne. Le nombre a cependant sans cesse augmenté au cours de la période; il se chiffrait à 3 527 en 1978, puis a atteint 8 813 en 1981. En 1982, 7 086 permis ont été émis, ce qui est très supérieur à la moyenne des quatre dernières années, mais équivaut à une baisse de 20% par rapport à l'an dernier (tableau 1).

En 1982, 56% des permis du Ministre ont été émis à des ressortissants étrangers sollicitant la résidence permanente au Canada (47). Ensuite, on retrouve les personnes entrant dans une catégorie "inadmissible" (40) avec 22% des cas, les étudiants étrangers (44) avec 15% des cas et les ressortissants étrangers dont l'admission doit se faire rapidement (49) avec 7% des cas. Toutes les autres catégories (dont les personnes venues recevoir des traitements médicaux) ne représentent même



pas 1% dans le mouvement. Par rapport aux années antérieures, on constate surtout que les personnes entrant dans une catégorie "inadmissible" (33% des cas de 1978 à 1981) sont beaucoup moins importantes tandis que celles qui demandent le droit d'établissement (51%) et les étudiants étrangers (9%) le sont davantage (tableau 20).

Environ 54% des permis du Ministre délivrés en 1982, soit 3 843, correspondent à des renouvellements (IMM-1264) et dans 46% des cas, soit 3 243, il s'agit d'un premier permis (IMM-1263). Quoiqu'on observe de fortes fluctuations annuelles, on constate que les renouvellements sont nettement plus importants qu'au cours des années antérieures. Par exemple, seulement 35% des permis délivrés en 1980 et en 1981 étaient des renouvellements (tableau 21).

En 1982, les demandes de droit d'établissement au Canada sont relativement plus importantes dans les renouvellements de permis du Ministre (63% des cas) que dans les permis délivrés pour une première fois (48% des cas). Toutefois, en ce qui a trait aux étudiants étrangers (19% des cas dans les premiers permis et 11% dans les renouvellements) et aux cas d'admission rapide (11% des premiers permis et 3% des renouvellements), on observe l'inverse. Durant les années 1978 à 1981, on notait, entre autres, que les demandes de droit d'établissement au Canada étaient relativement plus nombreuses dans les permis du Ministre délivrés une première fois (58% des cas) que dans les renouvellements (38% des cas) (tableau 21).

La durée moyenne globale de validité des permis du Ministre est de 42 semaines en 1982. Elle est cependant plus élevée dans le cas des personnes qui sollicitent le droit d'établissement (47 semaines) et plus faible dans le cas des étudiants étrangers (31 semaines). Par ailleurs, les permis du Ministre délivrés une première fois sont autorisés pour des périodes légèrement plus courtes (40 semaines) que les renouvellements (44 semaines) (tableau 21).

Quelque 55% des détenteurs d'un premier permis du Ministre en 1982 en sont à leur première admission au Canada. Cela signifie que ces ressortissants n'ont jamais été autorisés à entrer au Canada auparavant par le biais d'un autre document tel un permis de travail, de séjour ou de visiteur. Par contre, dans 16% des cas, ils ont obtenu un de ces documents auparavant, dans 8% des cas deux documents et dans 20% des cas trois documents et plus. Parmi les détenteurs de permis du Ministre renouvelés, 31% n'ont eu qu'un seul document antérieurement, soit le premier permis du Ministre, tandis que 28% ont eu deux documents et 41% ont eu trois documents et plus (tableau 22).

Environ 60% des permis du Ministre ont été octroyés à des ressortissants en provenance de quinze principaux pays en 1982. On retrouve en premier lieu Haïti (18% des cas) et par la suite le Salvador (7%), la Pologne (5%), les Etats-Unis (5%), le Liban et le Chili (4% chacun). La présence d'un bon nombre de ces pays parmi les principaux pays sources n'est pas sans rapport avec les programmes humanitaires du Québec à l'intention des réfugiés. Il est important de préciser aussi que plus de

80% des permis délivrés aux Haïtiens sont des renouvellements; dans le cas des autres pays, la proportion de permis du Ministre émis pour la première fois est similaire à celle des renouvellements. A la suite de ces principaux pays sources, on peut mentionner l'Iran, la France et le Maroc (avec 3% chacun), la Jamaïque, le Vietnam, l'Inde, la Grèce et la République khmère (avec 2% chacun) (tableau 23).

Par rapport aux années antérieures, on constate principalement que la part relative des Haïtiens dans le mouvement en 1982 est revenue approximativement à ce qu'elle était en 1978-1979. Elle est toutefois très inférieure à celle observée en 1980-1981. Au cours de ces deux dernières années, on note, en effet, que, suite à l'application du programme spécial de régularisation du statut des Haïtiens séjournant illégalement au Canada, 37% des permis du Ministre ont été délivrés à des ressortissants nés dans ce pays.

En 1982, l'importance relative des permis du Ministre par genre de cas diffère peu selon le lieu de provenance du ressortissant étranger. Pour tous les principaux pays de provenance, à l'exception du Maroc et de l'Iran, les requérants à l'immigration comptent pour plus de la moitié des cas. Dans le cas des ressortissants en provenance d'Haïti, du Salvador et du Chili, ces requérants totalisent même près de 80% des cas. En ce qui concerne les détenteurs de permis du Ministre en provenance du Maroc, il s'agit surtout d'étudiants étrangers (60%). Quant aux Iraniens, la proportion d'étudiants et de requérants à l'immigration est à peu près similaire (autour de 40%) (tableau 24).

Durant les années précédentes, la répartition par pays selon le genre de cas était plus contrastée. Les ressortissants venant du Vietnam, du Royaume-Uni et de France entraient principalement dans la catégorie des personnes interdites, tandis qu'on retrouvait beaucoup de cas (30 à 40%) d'admission rapide dans les personnes nées en République khmère et en Inde.

Un peu plus de la moitié (53%) des détenteurs d'un permis du Ministre en 1982 avaient l'autorisation de travailler au Canada. Cette proportion est similaire à celle des années 1978-79, mais elle est de beaucoup inférieure à celle des années 1980-81 où plus de 65% des détenteurs de permis pouvaient travailler. Cette hausse n'était pas sans rapport d'ailleurs avec l'importance accrue des Haïtiens dans le mouvement au cours de cette période (tableau 25).

Globalement, la répartition professionnelle des ressortissants munis d'un permis du Ministre est la suivante: 39% de travailleurs non classés ailleurs (soit des nouveaux travailleurs et des étudiants), 20% d'employés dans les services, 10% de travailleurs spécialisés dans la fabrication et le montage et 5% de personnel administratif. En isolant les renouvellements des premiers permis, on note que la part relative des travailleurs non classés ailleurs est nettement plus forte dans le premier cas (52% contre 17%) tandis que celle des employés des services est beaucoup plus faible (16% contre 27%). Par rapport aux années antérieures, on constate surtout que la proportion de travailleurs non classés ailleurs est beaucoup plus faible que celle enregistrée en 1980-81 (plus de 60%) mais plus élevée que celle enregistrée en 1978-1979 (28%) (tableau 25).

En dernier lieu, on note que les détenteurs de permis du Ministre délivrés en 1982 sont majoritairement de sexe masculin (57%) et que leur moyenne d'âge est de 30 ans. Celle-ci est toutefois légèrement supérieure chez les femmes (31 ans contre 29 ans). Par groupe d'âges, les personnes âgées de moins de 25 ans représentent 37% des cas, celles âgées de 25 à 44 ans 50% des cas et celles âgées de 45 ans et plus 13% des cas (tableau 26).

En définitive, il est très difficile de tracer un portrait type du détenteur de permis du Ministre étant donné que le programme s'adresse à une multitude de cas spéciaux de ressortissants étrangers qui n'auraient pu être autorisés autrement à entrer ou demeurer au Canada. Toutefois, on retient de la description précédente qu'il s'agit majoritairement de requérants à l'immigration. Également, on réalise que les caractéristiques de cette population s'apparentent grandement avec celles des ressortissants admis en vertu de programmes spéciaux mis de l'avant par les services d'Immigration. On note, en effet, qu'une bonne part des détenteurs de permis du Ministre au cours de la période étaient soit des Haïtiens qui avaient demandé une régularisation de leur statut, en vertu du programme spécial à leur intention, ou soit des réfugiés, en particulier des Polonais et des Salvadoriens, admis dans le cadre des différents programmes humanitaires.

Tableau 20: Permis du Ministre selon le genre de cas, 1978-1982

année Genre de cas	1978		1979		1980		1981		1982	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
. catégorie de personnes interdites (40)	1 195	33,9	2 040	49,5	1 996	33,1	2 280	25,9	1 515	21,6
. personne non adm. appartenant à la catégorie de la famille qui accompagne la famille de l'immigrant (41)	-	-	-	-	23	0,4	18	0,2	23	0,3
. étudiant (44)	403	11,4	379	9,2	436	7,2	782	8,9	1 017	14,5
. pour traitement (45)	13	0,4	19	0,5	38	0,6	52	0,6	37	0,5
. demande (au Canada - droit d'établissement) (47)	1 769	50,2	1 507	36,6	3 096	51,3	5 198	59,0	3 949	56,3
. admission rapide (49)	147	4,2	173	4,2	442	7,3	483	5,5	475	6,8
. TOTAL	3 527	100,0	4 118	100,0	6 031	100,0	8 813	100,0	7 016	100,0
. inf. non disponible	-		-		-		-		70	



Tableau 21: Permis du Ministre non renouvelés (IMM-1263) et renouvelés (IMM-1264) selon la durée moyenne de validité et le genre de cas, 1982

genre de cas	IMM-1263			IMM-1264			TOTAL		
	Nombre	%	durée moyenne (sem.)	Nombre	%	durée moyenne (sem.)	Nombre	%	durée moyenne (sem.)
. catégorie de personnes interdites (40)	703	21,7	33,5	812	21,5	39,8	1 515	21,6	36,9
. personne non adm. appartenant à la catégorie de la famille qui accompagne la famille de l'immigrant (41)	16	0,5	42,3	7	0,2	36,3	23	0,3	40,5
. étudiant (44)	599	18,5	29,6	418	11,1	32,4	1 017	14,5	30,8
. pour traitement (45)	17	0,5	34,7	20	0,5	40,7	37	0,5	37,9
. demande (au Canada - droit d'établissement) (47)	1 559	48,1	47,6	2 390	63,3	47,2	3 949	56,3	47,3
. admission rapide (49)	348	10,7	38,4	127	3,4	43,2	475	6,8	39,7
. TOTAL	3 242	100,0	40,1	3 774	100,0	43,8	7 016	100,0	42,1
. inf. non disponible	1			69			70		

Tableau 22: Permis du Ministre (IMM-1263, IMM-1264) selon le nombre d'autorisation de séjour, 1982

nombre d'autorisation de séjour	IMM-1263		IMM-1264		TOTAL	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%
1	1 797	55,4	-	-	1 797	25,4
2	519	16,0	1 197	31,1	1 716	24,2
3	266	8,2	1 082	28,2	1 348	19,0
4	211	6,5	501	13,0	712	10,0
5 et plus	450	13,9	1 063	27,7	1 513	21,4
TOTAL	3 243	100,0	3 843	100,0	7 086	100,0



Tableau 23: Permis du Ministre (IMM-1263 + 1264) selon les quinze principaux pays de naissance, 1982

pays	nombre	%
Haïti	1 242	17,5
Salvador	494	7,0
Pologne	362	5,1
Etats-Unis	323	4,6
Liban	288	4,1
Chili	256	3,6
Iran	228	3,2
France	186	2,6
Maroc	175	2,5
Jamaïque	170	2,4
Vietnam	167	2,4
Inde	163	2,3
Grèce	132	1,9
République khmère	112	1,6
Italie	95	1,3
. TOTAL, 15 principaux pays	4 393	62,0
. autres pays	2 693	38,0
. TOTAL, tous les pays	7 086	100,0

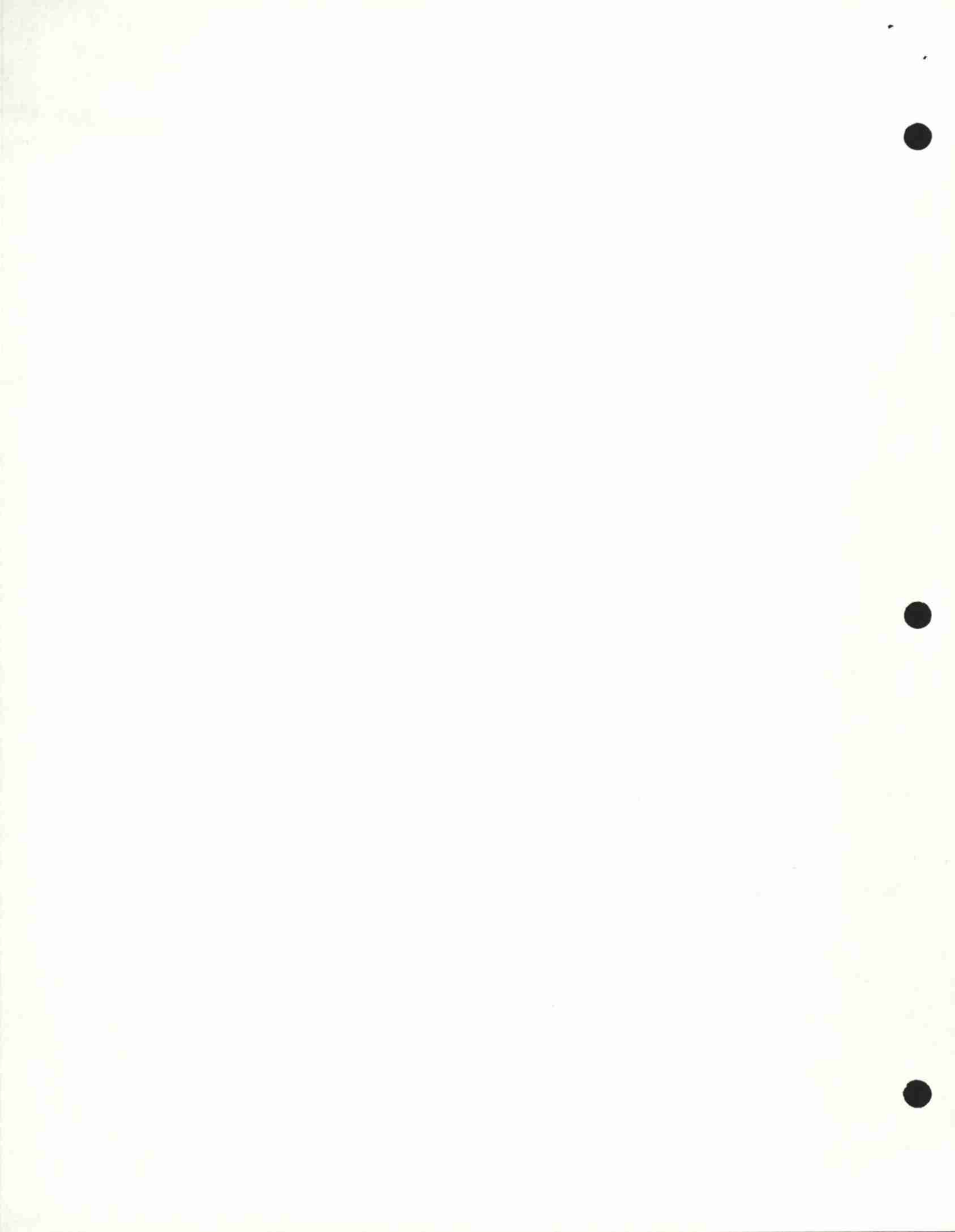


Tableau 24: Permis du Ministre (IMM-1263 + 1264) selon les 15 principaux pays de naissance, par genre de cas, 1982

Pays	Genre de cas ^a 40		41		44		45		47		49		total		n.d.
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	
Haïti	254	20,6	2	0,2	30	2,4	5	0,4	929	75,5	11	0,9	1 231	100,0	11
Salvador	53	11,0	2	0,4	7	1,4	-	-	362	74,8	60	12,4	484	100,0	10
Pologne	116	32,3	1	0,3	4	1,1	-	-	224	62,4	14	3,9	359	100,0	3
Etats-Unis	74	23,2	-	-	42	13,2	-	-	199	62,4	4	1,3	319	100,0	4
Liban	61	21,6	1	0,3	34	12,0	2	0,7	131	46,3	54	19,1	283	100,0	5
Chili	28	11,0	1	0,4	9	3,5	-	-	198	77,6	19	7,5	255	100,0	1
Iran	31	13,8	2	0,9	92	40,9	-	-	95	42,2	5	2,2	225	100,0	3
France	51	27,4	1	0,5	43	23,1	-	-	78	41,9	13	7,0	186	100,0	-
Maroc	36	20,7	1	0,6	103	59,2	-	-	32	18,4	2	1,1	174	100,0	1
Jamaïque	39	23,4	-	-	13	7,8	1	0,6	111	66,5	3	1,8	167	100,0	3
Vietnam	53	32,9	-	-	2	1,2	8	5,0	83	51,6	15	9,3	161	100,0	6
Inde	25	12,3	-	-	11	6,8	2	1,2	96	59,3	28	17,3	162	100,0	1
Grèce	20	15,2	1	0,8	23	17,4	-	-	86	65,2	2	1,5	132	100,0	-
Rép. khmère	12	10,9	1	0,9	-	-	3	2,7	56	50,9	38	34,5	110	100,0	2
Italie	29	30,5	1	1,1	4	4,2	2	2,1	58	61,1	1	1,1	95	100,0	-
. TOTAL, 15 principaux pays	882	20,3	14	0,3	417	9,6	23	0,5	2 738	63,0	269	6,2	4 343	100,0	50
. Autres pays	633	23,7	9	0,3	602	22,5	14	0,5	1 211	45,3	206	7,7	2 676	100,0	20
. TOTAL, tous les pays	1 515	21,6	23	0,3	1 017	14,5	37	0,5	3 949	56,3	475	6,8	7 016	100,0	70

^a La signification des codes est indiquée au tableau 20 ainsi qu'au tableau 21



Tableau 25: Permis du Ministre (IMM-1263, IMM-1264) selon la catégorie professionnelle CCDP 2 chiffres, 1982

catégorie professionnelle	IMM-1263		IMM-1264		Total	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%
Entrepreneurs (00)	1	0,1	4	0,2	5	0,1
Directeurs, administrateurs et assimilés (11)	45	3,3	27	1,1	72	1,9
Sciences naturelles, techniques et math. (21)	55	4,1	69	2,9	124	3,3
Sc. sociales et connexes (23)	15	1,1	9	0,4	24	0,6
Membres du clergé et assimilés (25)	11	0,8	9	0,4	20	0,5
Enseignants et assimilés (27)	50	3,7	57	2,4	107	2,9
Pers. médical, tech. de la santé (31)	34	2,5	38	1,6	72	1,9
Prof. des domaines artistique et litt. (33)	46	3,4	31	1,3	77	2,1
Travailleurs des sports et loisirs (37)	2	0,2	3	0,1	5	0,1
Personnel administratif et assimilés (41)	84	6,2	97	4,0	181	4,8
Travailleurs spécialisés dans la vente (51)	53	3,9	47	2,0	100	2,7
Travailleurs spécialisés dans les services (61)	362	26,8	380	15,8	742	19,8
Agriculteurs, horticulteurs, éleveurs (71)	17	1,3	11	0,5	28	0,7

Tableau 25 (suite): Permis du Ministre (IMM-1263, IMM-1264)
selon la catégorie professionnelle
CCDP 2 chiffres, 1982

catégorie professionnelle	IMM-1263		IMM-1264		Total	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%
Travailleurs du secteur primaire (sauf l'agricul- ture) (73-75-77)	2	0,2	3	0,1	5	0,1
Travailleurs des ind. transformation (81-82)	35	2,6	45	1,9	80	2,1
Usineurs et secteurs connexes (83)	24	1,8	37	1,5	61	1,6
Travailleurs spéc. dans la fabrication, montage et réparation (85)	178	13,2	199	8,3	377	10,1
Travailleurs du bâtiment (87)	39	2,9	33	1,4	72	1,9
Personnel d'exploitation des transports (91)	22	1,6	13	0,5	35	0,9
Manutentionnaires et assimilés n.m.a. (93)	37	2,7	45	1,9	82	2,2
Autres ouvriers qualifiés et conducteurs de ma- chines (95)	9	0,7	8	0,3	17	0,5
Travailleurs non classés ailleurs (99)	232	17,2	1 242	51,8	1 474	39,3
TOTAL, tous les groupes professionnels	1 350	100,0	2 399	100,0	3 749	100,0
non disponible	3		8		11	
non autorisation de travailler	1 887		1 428		3 315	
GRAND TOTAL	3 240		3 835		7 075	

Tableau 26: Permis du Ministre (IMM-1263 + 1264) selon le groupe d'âges et le sexe, 1982

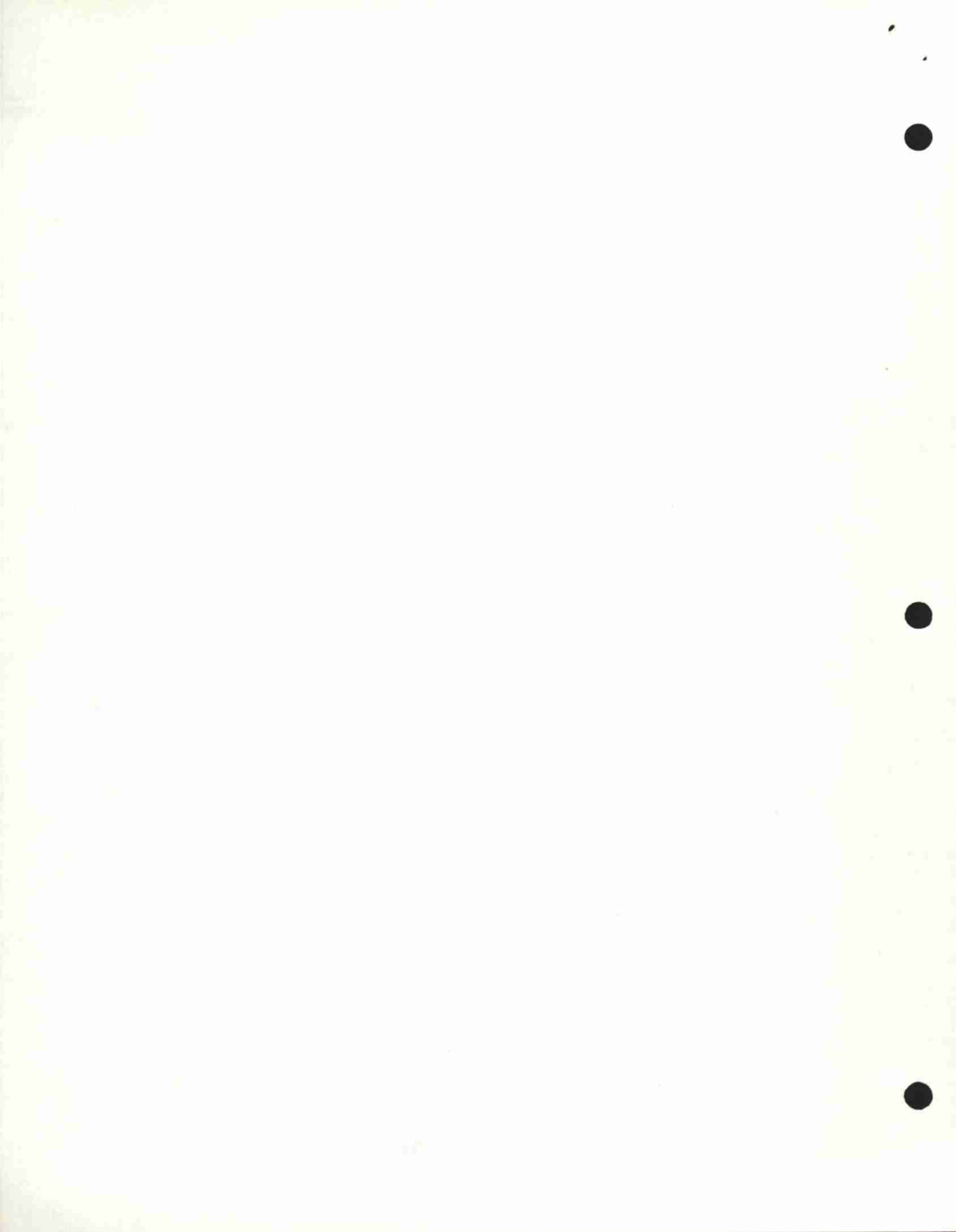
sexe groupe d'âges	hommes		femmes		total	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%
0 - 4 ans	83	2,0	92	3,0	175	2,5
5 - 15 ans	273	6,7	262	8,6	535	7,6
15 - 24 ans	1 060	26,1	853	28,2	1 913	27,0
25 - 34 ans	1 722	42,5	970	32,0	2 693	38,0
35 - 44 ans	510	12,6	336	11,1	846	11,9
45 - 64 ans	328	8,1	360	11,9	688	9,7
65 ans et +	79	1,9	156	5,1	235	3,3
TOTAL	4 055	100,0	3 030	100,0	7 085	100,0
inf. non disp.	-		1		1	
âge moyen	29,0		30,6		29,7	

4. Fiches de visiteurs

En vertu de la Loi sur l'Immigration canadienne, on désigne par visiteur, tout ressortissant étranger qui, à titre temporaire, se trouve légalement au Canada ou cherche à y entrer, à l'exclusion des citoyens canadiens, des résidents permanents et des titulaires des permis de travail, de séjour et du Ministre.

Selon le régime actuel appliqué aux points d'entrée au Canada, tout visiteur dont le séjour est inférieur à trois mois doit remplir une fiche de visiteur (IMM-1097) afin d'être admis au Canada, à moins qu'il ne soit citoyen d'un pays figurant sur la liste des dispenses prévue dans la réglementation. Actuellement, cette liste compte près de 80 pays tels, entre autres, les Etats-Unis, la France, le Royaume-Uni et la plupart des états membres du Commonwealth. Les résidents permanents des Etats-Unis ainsi que les membres en devoir des forces armées d'un autre pays font également partie des cas de dispenses. Pour tous ces ressortissants étrangers exemptés d'un visa, un passeport valide ou un autre document reconnu suffit pour être autorisé à entrer comme visiteur au Canada. D'après une évaluation effectuée par la C.E.I.C., en excluant les visiteurs américains, 86% des visiteurs étrangers au Canada proviennent d'un pays inscrit dans la liste des dispenses.

En ce qui concerne le visiteur dont le séjour excède trois mois, il doit nécessairement remplir la fiche de visiteur avant d'être admis au Canada et ce, peu importe s'il figure parmi les cas dispensés ou non. Une telle formalité s'applique également à tout ressortissant dont on peut douter qu'il soit un visiteur authentique.



Un peu moins de 25 000 fiches de visiteurs ont été autorisées en 1982 à des ressortissants se destinant au Québec, ce qui est inférieur à la moyenne observée au cours des années 1978 à 1981 qui était de 26 700 (tableau 1). Considérant que le Canada dans son ensemble reçoit plus de 40 millions de visiteurs par année, on peut évaluer que le nombre de visiteurs entrant au Québec se chiffre au moins à 10 millions. Par conséquent, on réalise que le nombre de visiteurs détenant un visa ne représente qu'une part très minime dans l'ensemble des visiteurs.

Des 24 994 fiches de visiteurs autorisés en 1982, 50% l'ont été à des touristes (15) en 1982, 22% à des membres d'équipage (4), 11% à des visiteurs n.m.a. (10) et 7% à des requérants à l'immigration (17). On retrouve également 5% de visiteurs dont l'autorisation de séjour au Canada a été assortie de conditions spéciales (11) et 5% de visiteurs en provenance de pays communistes (16). Toutes les autres catégories, tels les diplomates (12) et les groupes religieux (13) entre autres, totalisent à peine 1% des cas dans le mouvement (tableau 27).

Par rapport aux années antérieures, on note que la répartition des visiteurs selon le genre de cas a évolué très peu depuis 1980, mais elle a varié sensiblement en comparaison aux années 1978-1979. On note principalement que la part relative des touristes était beaucoup plus faible (38% des cas en 1978-1979) alors que celle des visiteurs n.m.a. était plus forte (28% des cas).

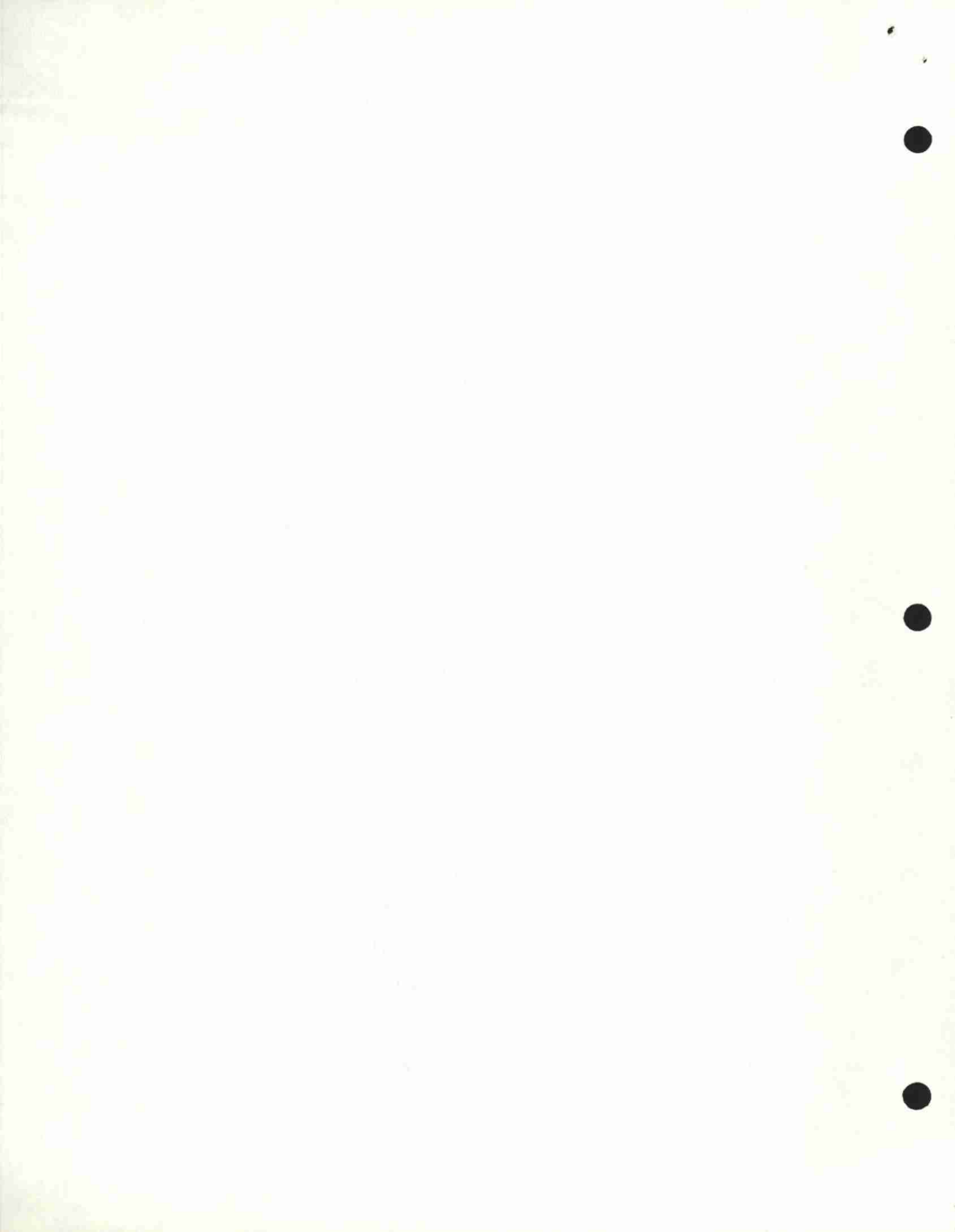
Globalement la durée moyenne de validité d'une fiche de visiteur est très courte, soit de 9,7 semaines en 1982. Plus précisément, 51%

des fiches ont été émises pour une durée comprise entre 0 et 4 semaines, 19% pour une durée de 5 à 12 semaines, 22% pour une durée de 13 à 26 semaines et 9% pour plus de six mois (tableau 28).

Les visiteurs sollicitant la résidence permanente au Québec (29 semaines), les groupes religieux en visite (34 semaines) et les diplomates (62 semaines) demeurent au Québec pour des périodes de temps nettement plus longues que tous les autres cas, en particulier les membres d'équipage qui ne séjournent que quelques jours seulement au Québec (tableau 28).

Pour la très grande majorité (76%) des visiteurs ayant rempli une fiche de visiteur, il s'agit d'une première autorisation de séjour au Canada. Dans 13% des cas, il s'agit toutefois d'une seconde autorisation et dans 12% des cas, il s'agit d'une troisième autorisation ou plus. Lorsque le visiteur en est à une seconde autorisation de séjour ou plus, il avait été antérieurement admis en vertu d'un permis temporaire quelconque (tableau 29).

Contrairement à ce que l'on observe chez tous les autres genres de cas, seulement 25% des requérants à l'immigration ayant une fiche de visiteur en sont à leur première autorisation de séjour au Canada. Dans près de 35% des cas, ils en sont même rendus à une quatrième autorisation de séjour et plus (tableau 29).



Avec une part relative de 40% dans le mouvement, l'Europe vient en tête des continents de naissance des visiteurs entrés au Québec en 1982. L'Amérique suit de près avec 33% et par la suite on retrouve l'Asie avec 21% et loin derrière l'Afrique avec 6%. Par rapport aux années antérieures, la part des visiteurs en provenance d'Amérique a chuté (35% des cas de 1978 à 1981) au profit de ceux venant d'Asie (17% des cas) et d'Europe (38% des cas). Par ailleurs, en 1982, 38% des visiteurs en provenance d'Amérique viennent des Antilles, 30% viennent d'Amérique du Nord, 23% d'Amérique du Sud et 9% d'Amérique centrale (tableau 30).

En 1982, les principaux pays de naissance des détenteurs d'une fiche de visiteur sont les suivants: les Etats-Unis (19%), la France et la Grèce (7% chacun), Haïti (6%), la Pologne et le Royaume-Uni (4% chacun) et les Philippines, l'Inde et l'Italie (3% chacun). On constate que les principaux pays sources des visiteurs au Québec n'ont pas beaucoup changé depuis quelques années. Toutefois l'importance relative de certains pays s'est grandement modifiée, en particulier celle d'Haïti. On note, en effet, que les visiteurs en provenance de ce pays comptaient pour 17% des cas en 1979 et 1980 tandis qu'ils ne représentent plus que 9% des cas en 1981 et 6% en 1982 (tableau 31).

La durée moyenne de validité d'une fiche de visiteur diffère sensiblement selon le pays de provenance. En 1982, les ressortissants de Norvège (1,5 semaines), des Philippines (3 semaines), de Corée du Sud (4 semaines), de Grèce (6 semaines), d'Espagne (6,5 semaines), de la Chine populaire, du Royaume-Uni et d'Haïti (8 semaines) viennent pour

des laps de temps plus courts que la moyenne tandis que les visiteurs en provenance d'Italie, de France, de Suisse (13 semaines), du Portugal, de Pologne, d'Allemagne fédérale, du Maroc (12 semaines) et du Mexique (11 semaines) viennent pour des périodes plus longues que la moyenne. Pour expliquer ces disparités, il faudrait disposer de la ventilation des fiches de visiteurs selon le pays de provenance et le genre de cas (tableau 31).

En définitive, l'étude des fiches de visiteurs ne peut nous informer que sur l'importance et les caractéristiques des visiteurs ne figurant pas dans la liste des dispenses et ceux dont le séjour est supérieur à trois mois. Si l'on considère que plus de 10 millions de visiteurs entrent au Québec annuellement, ces derniers ne représentent qu'une infime partie dans le mouvement des visiteurs.

Tableau 27: Fiches de visiteurs selon le genre de cas, 1978-1982

année genre de cas	1978		1979		1980		1981		1982	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
visiteurs n.m.a. (10)	8 092	38,7	5 292	20,0	4 930	16,2	3 415	11,8	2 769	11,1
facultatif ⁽¹⁾ (11)	605	2,9	708	2,7	1 332	4,4	1 591	5,5	1 140	4,6
statut officiel ⁽²⁾ (12)	15	0,1	15	0,1	18	0,1	14	0,0	12	0,0
groupe religieux (13)	138	0,7	149	0,6	94	0,3	98	0,3	79	0,3
membre d'équipage (14)	4 122	19,7	5 720	21,6	6 219	20,4	5 638	19,6	5 435	21,8
touriste (15)	6 165	29,5	11 764	44,5	14 818	48,7	14 676	50,9	12 459	49,9
pays communiste (16)	795	3,8	855	3,2	913	3,0	1 161	4,0	1 185	4,8
demande au Canada - droit d'établisse- ment (17)	916	4,4	1 834	6,9	1 945	6,4	2 009	7,0	1 616	6,5
en vigueur (18)	68	0,3	88	0,3	155	0,5	232	0,8	249	1,0
TOTAL	20 916	100,0	26 425	100,0	30 424	100,0	28 834	100,0	24 944	100,0

(1) Le code "facultatif" s'applique lorsque l'agent désire imposer des conditions spéciales et que le séjour doit durer moins de 3 mois.

(2) Le code "statut officiel" est utilisé lorsque le requérant est un diplomate accrédité au Canada ou lorsqu'il est visé dans la loi canadienne sur les forces étrangères



Tableau 28: Fiches de visiteurs selon le genre de cas et la durée de validité, 1982

durée genre de cas	0 - 4 semaines		5 - 8 semaines		9 - 12 semaines		13 - 26 semaines		27 - 39 semaines		40 - 52 semaines		plus d'un an		TOTAL		durée moyenne
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	
visiteurs n.m.a. (10)	1 281	46,3	282	10,2	279	10,1	652	23,5	97	3,5	152	5,5	26	0,9	2 769	100,0	11,3
facultatif ⁽¹⁾ (11)	828	72,6	120	10,5	88	7,7	97	8,5	4	0,4	2	0,2	1	0,1	1 140	100,0	4,4
statut officiel ⁽²⁾ (12)	1	8,3	1	8,3	-	-	3	25,0	-	-	5	41,7	2	16,7	12	100,0	62,1
groupe religieux (13)	8	10,1	4	5,1	3	3,8	14	17,7	14	17,7	36	45,6	-	-	79	100,0	33,5
membre d'équipage (14)	5 374	98,9	23	0,4	7	0,1	10	0,2	2	0,0	12	0,2	7	0,1	5 435	100,0	0,4
touriste (15)	4 229	33,9	2 072	16,6	1 537	12,3	3 602	28,9	457	3,7	519	4,2	43	0,3	12 459	100,0	11,4
pays communiste (16)	677	57,1	74	6,2	44	3,7	242	20,4	93	7,8	51	4,3	4	0,3	1 185	100,0	9,9
demande au Canada - droit d'établisse- ment (17)	51	3,2	70	4,3	60	3,7	824	51,0	225	13,9	381	23,6	5	0,3	1 616	100,0	27,8
en vigueur (18)	173	69,5	14	5,6	9	3,6	41	16,5	9	3,6	3	1,2	-	-	249	100,0	7,3
TOTAL	12 622	50,6	2 660	10,7	2 027	8,1	5 485	22,0	901	3,6	1 161	4,7	88	0,4	24 944	100,0	9,7

(1)

Le code "facultatif" s'applique lorsque l'agent désire imposer des conditions et que le séjour doit durer moins de 3 mois

(2)

Le code "statut officiel" est utilisé lorsque le requérant est un diplomate accrédité au Canada ou lorsqu'il est visé dans la loi canadienne sur les forces étrangères



Tableau 29: Fiches de visiteurs selon le nombre d'autorisation de séjour au Canada, 1982

nombre d'auto- risation genre de cas	1		2		3		4 et plus		Total	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
visiteurs n.m.a. (10)	2 258	81,5	287	10,4	98	3,5	126	4,6	2 769	100,0
facultatif ⁽¹⁾ (11)	1 090	95,6	35	3,1	4	0,4	11	1,0	1 140	100,0
statut officiel ⁽²⁾ (12)	10	83,3	-	-	1	8,3	1	8,3	12	100,0
groupe religieux (13)	56	70,9	12	15,2	4	5,1	7	8,9	79	100,0
membre d'équipage (14)	5 378	99,0	53	1,0	3	0,0	1	0,0	5 435	100,0
touriste (15)	8 513	68,3	2 265	18,2	877	7,0	804	6,5	12 459	100,0
pays communiste (16)	926	78,1	121	10,2	58	4,9	80	6,8	1 185	100,0
demande au Canada - droit d'établisse- ment (17)	409	25,3	377	23,3	272	16,8	558	34,5	1 616	100,0
en vigueur (18)	183	73,5	16	6,4	20	8,0	30	12,0	249	100,0
TOTAL	18 823	75,5	3 166	12,7	1 337	5,4	1 618	6,5	24 944	100,0

(1)

le code "facultatif" s'applique lorsque l'agent désire imposer des conditions spéciales et que le séjour doit durer moins de 3 mois

(2)

le code "statut officiel" est utilisé lorsque le requérant est un diplomate accrédité au Canada ou lorsqu'il est visé dans la loi canadienne sur les forces étrangères

Tableau 30: Fiches de visiteurs selon le continent de naissance et la durée moyenne de validité, 1982

continent	nombre	%	durée moyenne (en semaines)
Afrique	1 508	6,0	11,9
Amérique	8 213	32,9	9,5
. Centrale	745	3,0	10,3
. du Nord	2 490	10,0	9,8
. du Sud	1 896	7,6	10,4
. Antilles	3 082	12,4	8,6
Asie	5 107	20,5	9,2
Europe	10 000	40,1	9,8
Océanie	103	0,4	11,8
TOTAL	24 944	100,0	9,7

Tableau 31: Fiches de visiteurs selon les vingt principaux pays de naissance et la durée moyenne de validité, 1982

pays de naissance	nombre	%	durée moyenne (en semaines)
. Etats-Unis	2 367	9,5	9,3
. France	1 856	7,4	12,9
. Grèce	1 829	7,3	6,1
. Haïti	1 510	6,1	7,5
. Pologne	956	3,8	11,6
. Royaume-Uni	894	3,6	7,8
. Philippines	799	3,2	3,2
. Inde	733	2,9	9,3
. Italie	732	2,9	13,2
. Allemagne fédérale	552	2,2	11,5
. Jamaïque	534	2,1	9,1
. Corée du Sud	466	1,9	4,1
. Norvège	420	1,7	1,5
. Guyane	404	1,6	9,2
. Suisse	367	1,5	12,7
. Maroc	345	1,4	11,5
. Mexique	342	1,4	11,2
. Chine populaire	340	1,4	7,6
. Espagne	339	1,4	6,5
. Portugal	339	1,4	12,2
TOTAL, 20 principaux pays	16 124	64,7	9,0
TOTAL, tous les pays	24 931	100,0	9,7
inf. non disponible	13		



ACCO PRESS®

25071	-	BLACK / NOIR	-	BG2507
25072	-	BLUE / BLEU	-	BU2507
25078	-	RED / ROUGE	-	BF2507
25075	-	GREEN / VERT	-	BP2507
25074	-	GREY / GRIS	-	BD2507
25073	-	R. BLUE / BLEU R.	-	BB2507
25079	-	X. RED / ROUGE X.	-	BX2507
25070	-	YELLOW / JAUNE	-	BY2507
25077	-	TANGERINE	-	BA2507

ACCO CANADIAN COMPANY LIMITED
COMPAGNIE CANADIENNE ACCO LIMITEE
TORONTO CANADA

Bibliothèque Cécile - Rouleau



QMC A 512 771